F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

CDIP/33/3
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 4 OCTOBRE 2024

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-troisième session
Genève, 9 – 13 décembre 2024

RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS RELEVANT DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Document établi par le Secrétariat

1. Les annexes du présent document contiennent une compilation des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement pendant la période allant de juillet 2023 à août 2024, à savoir :

i) Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans tous les autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (annexe I);

ii) Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique (annexe II);

iii) Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle (annexe III);

iv) Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement (annexe IV);

v) Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle (annexe V);

vi) Phase II du projet intitulé "Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement: promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle" (annexe VI);

vii) Collaboration en matière de propriété intellectuelle et d'innovation en tant que fondement du transfert de technologie et de la mise sur le marché des résultats de la recherche (annexe VII);

viii) Exploration de textes et de données à l'appui de la recherche et de l'innovation dans les universités et autres établissements axés sur la recherche en Afrique (annexe VIII);

ix) Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d'innover pour un avenir meilleur (annexe IX);

x) Élaboration de stratégies et d'outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d'auteur sur le marché numérique africain (annexe X);

xi) Phase II du projet sur le droit d'auteur et la diffusion de contenu dans l'environnement numérique (annexe XI);

xii) Propriété intellectuelle et libération du potentiel des indications géographiques non agricoles pour l'autonomisation des communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux (annexe XII).

2. Les rapports susmentionnés sont structurés suivant les formulaires d'établissement de rapports actualisés qui ont été présentés à la vingt-neuvième session du comité, à la suite de la mise en œuvre du projet relevant du Plan d'action pour le développement relatif aux instruments permettant d'élaborer des propositions de projet réussies du Plan d'action pour le développement.

3. Ces rapports constituent en outre une réponse à la demande du comité concernant la mise en œuvre de l'étude indépendante en vue d'ajouter des informations détaillées sur les dépenses prévues au budget et sur les dépenses réelles liées à chaque projet en cours relevant du Plan d'action pour le développement, conformément aux indications figurant au paragraphe 6.2 du résumé présenté par la présidente à la vingt-neuvième session. L'annexe XIII présente l'utilisation des ressources à la fin d'août 2024.

4. Le comité est invité à examiner les informations figurant dans les annexes du présent document et à en prendre note.

[Les annexes suivent]

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet	DA_1_4_10_11_23
Intitulé	*Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans tous les autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)*
Recommandations du Plan d'action pour le développement	Recommandations n°s 1, 4, 10, 11 et 23.
Budget du projet	Budget total du projet : 568 200 francs suisses, dont 114 200 francs suisses pour les dépenses de personnel et 454 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
Date de début du projet	Janvier 2022
Durée du projet	42 mois (durée initiale de 30 mois + prolongation de 12 mois convenue à la trente et unième session du CDIP)
Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés	Secteur participant à la mise en œuvre du projet : Secteur du développement régional et national.
Brève description du projet	La musique est l'un des secteurs économiques les plus prometteurs en Afrique. Elle bénéficie d'un fort taux de croissance, d'un grand potentiel en termes d'emplois et contribue au rayonnement culturel des pays. Sur le continent, la consommation de musique en ligne a explosé mais le secteur n'a pas encore pleinement tiré parti des perspectives ouvertes par l'environnement numérique et les nouveaux modèles économiques de la musique. Les plateformes de partage et les services d'abonnement sont en pleine expansion. De nouveaux modèles économiques et de nouveaux comportements de consommation se développent très rapidement. De nouveaux acteurs arrivent aussi sur le marché, notamment les opérateurs de télécommunication qui s'intéressent de plus en plus aux contenus audiovisuels et musicaux. Toutefois, la plupart de ces nouveaux modèles économiques ne génèrent que peu de revenus pour les titulaires de droits d'auteur et de droits connexes, c'est-à-dire ceux qui créent des contenus et des services et investissent dans ces derniers. Cette situation s'explique en partie par la faible structure de la chaîne de valeur, qui est tributaire d'un écosystème culturel fragile et fragmenté. Cet état de fait conduit souvent à une faible rémunération des titulaires de droits et à une augmentation des exploitations non autorisées. Selon le rapport mondial de la CISAC, en 2019 les redevances de musique collectées par ses sociétés membres ont atteint près de 9 milliards d'euros, mais la part du continent africain considéré dans son ensemble a représenté moins de 1%, les revenus issus des contenus numériques restant à des niveaux très bas. Au vu de ces éléments, le projet prévoit une série d'activités

	étroitement liées, notamment la réalisation d'études, des formations pratiques et l'incitation à un dialogue intersectoriel entre les principaux acteurs de l'écosystème musical autour des objectifs suivants : I. promouvoir une meilleure compréhension et utilisation des cadres juridiques et réglementaires du droit d'auteur et des droits connexes auprès des États membres bénéficiaires du projet et des professionnels dans le cadre des nouveaux usages et de l'exploitation de la musique en ligne; II. promouvoir auprès des professionnels de la musique et des utilisateurs la connaissance des mécanismes de gestion collective et de négociation contractuelle dans le domaine de la gestion des droits numériques; III. favoriser et développer les pratiques de gestion et de concession de licences relatives aux utilisations en ligne permettant l'exploitation licite des contenus sur les plateformes de diffusion en continu et d'autres types de plateformes en ligne, la création de revenus pour les titulaires de droits et la lutte contre le piratage; IV. permettre aux responsables de la réglementation afférente au secteur de la communication de moderniser leurs cahiers des charges pour mieux tenir compte des aspects liés au droit d'auteur; V. analyser les conditions de mise en place d'une stratégie régionale de promotion du marché numérique de la musique dans les pays bénéficiaires pour que le secteur devienne un facteur de croissance durable; VI. promouvoir l'amélioration de la situation sociale des créateurs pour favoriser la structuration et le développement d'une chaîne de métiers novatrice et cohérente dans la filière musicale; VII. mettre au point des outils de référence qui permettent au personnel judiciaire de traiter les différends liés à la musique dans l'environnement numérique; VIII. appuyer l'élaboration d'une stratégie régionale visant à promouvoir la mise au point d'outils adéquats.
Chef de projet	Mme Sherine Greiss, coordonnatrice principale chargée du développement du droit d'auteur, Département de la coopération pour le développement, Secteur du développement régional et national.
Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025	2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.

	4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.
Progrès dans la mise en œuvre du projet	L'état d'avancement de la mise en œuvre du projet à la fin du mois d'août 2024 est exposé ci-dessous. I. Étude exploratoire L'étude exploratoire sur le développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques dans les pays de l'UEMOA avait pour but de clarifier les besoins de tous les pays bénéficiaires. Elle a été achevée et validée par tous les coordonnateurs à la première réunion de coordination annuelle tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en novembre 2022. II. Communication avec les coordonnateurs Des réunions périodiques ont été organisées avec les huit coordonnateurs pour maintenir une communication et un contact réguliers entre l'équipe chargée du projet et les coordonnateurs nationaux. Ces réunions permettent d'examiner l'état d'avancement du projet, d'actualiser les besoins des pays à l'échelle nationale, de définir les étapes suivantes et d'anticiper les difficultés et risques potentiels. III. Première réunion de coordination annuelle La première réunion de coordination annuelle s'est déroulée en novembre 2022 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Les réflexions que les coordonnateurs ont menées avec les différents spécialistes et l'équipe de l'OMPI ont conduit à l'établissement d'un document intitulé "*Stratégie de mise en œuvre : liste des activités prioritaires*". Il a pour objet de renforcer, développer et affiner les activités déjà prévues dans le descriptif de projet (CDIP/23/13). IV. Premier atelier national sur les pratiques en matière de concession de licences et de conclusion de contrats et sur le dialogue intersectoriel dans le secteur de la musique Le premier atelier technique a été organisé à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juin 2023. Cet atelier de deux jours a réuni 100 participants qui représentaient la filière musicale du pays, et a porté sur des sujets tels que la concession de licences, les identifiants et la gestion des droits dans le secteur musical. En outre, cette manifestation a favorisé des échanges intersectoriels public-privé entre les principaux acteurs de ce secteur en Côte d'Ivoire.

V. Réunion annuelle des organisations de gestion collective et des coordonnateurs des pays de l'UEMOA

Immédiatement après le premier atelier national, l'OMPI et l'UEMOA ont organisé et cofinancé une réunion de deux jours destinée à tous les responsables des organisations de gestion collective ainsi qu'aux coordonnateurs du projet des huit pays bénéficiaires de l'UEMOA (16 participants).

Les organisations de gestion collective et les coordonnateurs des huit pays de l'UEMOA ont aussi été invités à participer à l'atelier national sur la conclusion de contrats et la concession de licences qui était organisé juste avant la réunion annuelle des principaux acteurs du secteur musical en Côte d'Ivoire.

VI. Deuxième atelier national à l'intention des principaux acteurs du secteur musical et dialogue intersectoriel

Le deuxième atelier national à l'intention des principaux acteurs du secteur musical s'est tenu à Cotonou (Bénin) du 23 au 25 avril 2024. Il a réuni plus de 60 acteurs clés du secteur musical béninois, ainsi que les responsables des organisations de gestion collective et les personnes chargées de coordonner le projet dans les pays de l'UEMOA. Cet atelier a porté sur des questions liées au cadre juridique, à l'écosystème de la musique en ligne, ainsi qu'à la conclusion de contrats et à la concession de licences. Il a aussi permis la tenue d'un dialogue intersectoriel entre les parties prenantes du secteur musical béninois.

VII. Deuxième réunion annuelle des organisations de gestion collective et des coordonnateurs des pays de l'UEMOA

La deuxième réunion des responsables des organisations de gestion collective des huit pays de l'UEMOA a eu lieu le 26 avril 2024 à Cotonou (Bénin). Cette manifestation a permis aux organisations de gestion collective de faire le point sur l'évolution de la situation depuis leur première réunion. Des solutions s'offrant aux organisations de gestion collective sur le plan des technologies de l'information ont été présentées, en premier lieu le système WIPO Connect; le bureau béninois du droit d'auteur (BUBEDRA) a ensuite témoigné de son expérience quant à la dématérialisation du système de perception des redevances. L'UEMOA a fait le point sur la mise en œuvre de la Directive n° 07/2023/CM/UEMOA relative à l'harmonisation des dispositions concernant le droit à rémunération au titre de la copie privée dans ses États membres.

VIII. Deuxième réunion de coordination annuelle

La deuxième réunion de coordination annuelle s'est tenue le 26 avril 2024 à Cotonou (Bénin), dans la foulée de la deuxième réunion des responsables des organisations de gestion

	collective. La deuxième réunion de coordination annuelle a rassemblé les coordonnateurs des huit pays de l'UEMOA, les responsables des organisations de gestion collective et les principaux partenaires. L'objectif de cette réunion consistait à assurer la coordination et le suivi du projet, et à examiner les défis à relever et les activités à venir.
Premiers résultats observés	Les résultats observés à ce jour sont exposés ci-dessous. ✓ La première réunion de coordination a contribué de façon décisive à préciser les priorités du projet telles que définies par les pays bénéficiaires, et à faciliter la communication avec et entre les coordonnateurs. ✓ Le premier atelier national sur la concession de licences en matière d'utilisation en ligne et les pratiques contractuelles était considéré comme un atelier pilote. Lors d'une réunion de suivi, les coordonnateurs ont proposé quelques adaptations et ont affiné les sujets à aborder dans le cadre des futurs ateliers, compte tenu des priorités nationales. Ils sont également convenus que les ateliers seraient adaptés à chacun des pays concernés à l'issue de discussions avec le coordonnateur correspondant. ✓ La réunion annuelle des organisations de gestion collective, à laquelle ont participé les coordonnateurs du projet des huit pays et qui a été cofinancée par l'OMPI et l'UEMOA, a offert à ses participants une excellente occasion d'examiner des problèmes fondamentaux liés aux perspectives et aux enjeux de l'environnement numérique et aux nouveaux modèles économiques du secteur musical dans leurs pays. ✓ Le deuxième atelier national tenu au Bénin a permis de réunir les principaux acteurs de la chaîne de valeur musicale du pays, ainsi que les organisations de gestion collective, les coordonnateurs et des spécialistes internationaux. Cet atelier et dialogue intersectoriel a servi de cadre à des discussions sur le développement de la chaîne de valeur musicale et de nouveaux modèles économiques de la musique au Bénin; il a aussi été l'occasion de partager des données d'expérience et de tisser des réseaux. Une liste de recommandations a été établie à l'issue de l'atelier. ✓ La deuxième réunion des responsables des organisations de gestion collective a favorisé l'échange et la communication de données entre ces organisations, et a permis de communiquer des renseignements actualisés sur les solutions que leur offraient les technologies de l'information, ainsi que sur la nouvelle directive de l'UEMOA relative à l'harmonisation des dispositions concernant le droit à rémunération au titre de la copie privée dans ses États membres. ✓ La deuxième réunion de coordination annuelle a été l'occasion pour les coordonnateurs de faire le point sur la mise en œuvre du projet, et de réfléchir aux difficultés rencontrées et aux

	moyens de les résoudre. Les coordonnateurs ont adopté un calendrier pour les activités à venir dans le cadre du projet. Les participants ont aussi formulé des recommandations.
Expérience acquise et enseignements tirés	La participation active des coordonnateurs est essentielle au bon déroulement du projet. En plus de tenir des réunions en présentiel, il est nécessaire d'établir des canaux de communication permanents avec eux.
Risques et mesures d'atténuation	Risque n° 1 : changements politiques dans le pays affectant l'exécution du projet; changements de priorités au niveau des pouvoirs publics. Mesure d'atténuation n° 1 : observer la situation dans les pays et maintenir des échanges constants avec les coordonnateurs du projet. Risque n° 2 : lenteur de la communication avec les coordonnateurs du projet. Mesure d'atténuation n° 2 : organiser fréquemment (au moins une fois par mois) des appels ou des réunions en visioconférence entre l'équipe chargée du projet au sein de l'OMPI et les coordonnateurs nationaux pour suivre l'avancement de la mise en œuvre du projet. Risque n° 3 : manque de données objectives sur le marché local de la musique numérique. Mesure d'atténuation n° 3 : associer des partenaires stratégiques représentant les parties prenantes concernées; charger un spécialiste de rédiger des monographies recensant les principales informations et les personnes jouant un rôle de premier plan dans chaque pays.
Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats	Des mises à jour mineures du calendrier de mise en œuvre, sans incidence budgétaire et sans prolongation du projet, sont proposées au comité.
Étapes suivantes	Les étapes suivantes du projet sont exposées ci-après. • Organisation du troisième atelier national à l'intention des principales parties prenantes du secteur musical, qui doit se tenir en novembre 2024 au Togo. • Organisation d'un atelier pilote national à l'intention des magistrats au Togo, dans la foulée du troisième atelier technique national, l'objectif étant de permettre l'organisation d'une formation sous-régionale à l'intention des magistrats au niveau de l'UEMOA au début de l'année 2025. • Organisation du quatrième atelier national à l'intention des principales parties prenantes du secteur musical, qui doit se tenir en avril 2025 au Sénégal. • Organisation d'une formation visant à donner aux organisations de gestion collective les moyens de mettre en commun des outils et des compétences opérationnelles

	aux fins de la gestion des droits musicaux, ainsi qu'aux fins de la mise en œuvre du régime de copie privée dans les États membres de l'UEMOA (dans la foulée de l'atelier organisé au Sénégal). • Organisation d'un atelier sous-régional en ligne à l'intention des magistrats et du personnel judiciaire de la région de l'UEMOA en mai 2025. • Organisation d'une formation visant à donner aux organisations de gestion collective les moyens de mettre en commun des outils et des compétences opérationnelles aux fins de la gestion des droits musicaux, ainsi qu'aux fins de la mise en œuvre du régime de copie privée dans les États membres de l'UEMOA. • Poursuite du dialogue intersectoriel public-privé entre les principaux acteurs du secteur musical avec l'objectif d'échanger des informations et des données d'expérience sur les modèles économiques liés au numérique, et d'adapter les offres et les mécanismes de concession de licences. Les dialogues intersectoriels doivent se tenir parallèlement aux ateliers nationaux qui auront respectivement lieu au Togo en novembre 2024, et au Sénégal en avril 2025. • Organisation de la troisième réunion de coordination annuelle, qui doit se tenir en avril 2025 au Sénégal. • Achèvement du guide annoté relatif à la jurisprudence de référence dans les pays africains francophones. • Lancement d'un dialogue et d'une formation avec les responsables de la réglementation afférente au secteur de la communication, en vue de la modernisation de leurs cahiers des charges et d'une meilleure prise en considération des aspects liés au droit d'auteur, prévu pour 2025.
Calendrier de mise en œuvre	Dans l'ensemble, la mise en œuvre du projet a avancé conformément au calendrier. Néanmoins, la mise en œuvre de certaines activités a été légèrement différée comme suite aux demandes des pays bénéficiaires.
Taux d'exécution du projet	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2024, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 36%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe XIII du présent document.
Rapports précédents	Ceci est le quatrième rapport sur l'état d'avancement du projet présenté au CDIP. Le premier rapport figure à l'annexe VII du document CDIP/26/2; le deuxième figure à l'annexe VI du document CDIP/29/2; le troisième figure à l'annexe III du document CDIP/31/3.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Pas de progrès	Non évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'éva-luation
Désignation des coordonnateurs Réunions de coordination annuelles	1. Des coordonnateurs sont désignés selon le calendrier de mise en œuvre. 2. Des réunions sont organisées régulièrement et un suivi de la mise en œuvre est adopté.	Pleinement atteint : des coordonnateurs du projet ont été désignés dans tous les pays bénéficiaires. Progrès considérables : la première réunion a eu lieu en novembre 2022. La deuxième réunion a eu lieu en avril 2024.	**** ***
Étude exploratoire	1. Les besoins des pays bénéficiaires sont précisés par l'étude exploratoire. 2. L'étude est approuvée par les pays bénéficiaires.	Pleinement atteint : une version préliminaire de l'étude exploratoire a été soumise aux coordonnateurs en septembre 2022 pour examen et commentaires. Pleinement atteint : l'étude exploratoire a été validée par tous les coordonnateurs en novembre 2022.	**** ****
Quatre ateliers sous-régionaux	1. Un comparatif de pratiques recommandées est présenté. 2. Des dispositions contractuelles types sont rédigées.	Progrès considérables : le premier atelier a été organisé à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juin 2023. Le deuxième atelier national s'est tenu au Bénin, en avril 2024. Le troisième atelier national doit avoir lieu au Togo, en novembre 2024. Le quatrième atelier national doit se tenir en avril 2025, au Sénégal.	***
Dialogue intersectoriel de la filière musicale – appui à la mise en œuvre de la législation	1. Les parties prenantes sont recensées et participent aux réunions.	Progrès considérables : un dialogue a été établi au cours de la première réunion annuelle de coordination, en novembre 2022.	***

	2. La législation entre en vigueur dans au moins trois pays. 3. Les conditions de mise en place d'une stratégie pour la coopération sous-régionale sont définies.	Il s'est poursuivi en juin 2023 dans le cadre du premier atelier national et de la réunion avec les organisations de gestion collective, qui ont permis un échange intersectoriel. Un questionnaire sur les monographies a été rempli par les pays bénéficiaires. Le dialogue intersectoriel s'est poursuivi lors du deuxième atelier national, en avril 2024. Il est prévu de poursuivre ce dialogue dans le cadre du troisième atelier national, en novembre 2024, et du quatrième atelier national, en avril 2025.	
Formation à la gestion des droits dans chaque pays, notamment sur la copie privée	1. Pourcentage de bénéficiaires (groupes d'utilisateurs par pays) ayant évalué le contenu de manière positive. 2. Les outils et les formations sont mis en pratique par les bénéficiaires. 3. Une coopération plus étroite est établie entre les bureaux sur la base d'accords.	Progrès considérables : cette formation a débuté en juin 2023 avec le premier atelier sur la conclusion de contrats et la concession de licences, et la réunion des organisations de gestion collective et des coordonnateurs, qui a aussi porté sur les questions de la copie privée, de la conclusion de contrats et de la concession de licences, ainsi que des identifiants. La formation s'est poursuivie dans le cadre du deuxième atelier national tenu au Bénin, en avril 2024.	***
Élaboration du guide de la jurisprudence pertinente	1. Un groupe de travail est formé par deux spécialistes et se réunit. 2. Des décisions sont numérisées, et accessibles en ligne au moyen de liens hypertextes. 3. Les outils créés sont acceptés et mis en pratique.	Quelques progrès : les préparatifs sont en cours depuis juillet 2024.	**

Atelier sous-régional sur les contrats à l'intention du personnel judiciaire	1. Les outils élaborés en matière de jurisprudence sont acceptés et mis en pratique par les bénéficiaires. 2. Pourcentage de bénéficiaires (groupes d'utilisateurs par pays) ayant évalué le contenu de manière positive.	Quelques progrès : les préparatifs sont en cours. Cet atelier doit se tenir en ligne, en 2025, pour qu'un maximum de magistrats puisse y participer. Un atelier pilote national aura lieu en novembre 2024, au Togo.	**
Dialogue et formation en matière de réglementation	1. Au moins deux réunions sont organisées entre plusieurs pays avec des responsables de la réglementation. 2. Au moins deux pays modifient leur cahier des charges ou leurs lois en matière de réglementation.	Pas encore commencé.	AP

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ACTUALISÉ

Produits livrables		Trimestres										
	2022	2023				2024				2025		
	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e
Réunion de coordination annuelle des coordonnateurs	X						X				X	
Atelier national ou sous-régional sur la concession de licences			X				X		X		X	
Formation sur site pour les organisations de gestion collective et les organisations spécialistes de la copie privée			X				X		X		X	
Formation du personnel judiciaire (atelier sous-régional)									X	X		
Dialogue intersectoriel sur la musique associé à des ateliers sur la concession de licences	X		X				X		X		X	
Dialogue et formation destinés aux responsables de la réglementation							X		X		X	
Guide de jurisprudence					X			X	X	X		
Évaluation												X

[L’annexe II suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet	DA_1_4_10_12_19_24_27_01
Intitulé	*Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique*
Recommandations du Plan d'action pour le développement	Recommandations n°s 1, 4, 10, 12, 19, 24 et 27.
Budget du projet	Budget total du projet : 795 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
Date de début du projet	Avril 2022
Durée du projet	36 mois
Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés	Secteur participant à la mise en œuvre du projet : Secteur du droit d'auteur et des industries de la création.
Brève description du projet	Le projet vise à stimuler les industries de la création en favorisant un emploi efficace du système de la propriété intellectuelle, en facilitant la protection et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle et en encourageant la coopération et le partage d'informations entre les parties prenantes des industries de la création locales. Il vise en outre à renforcer les capacités des administrations des pays participants chargées de la propriété intellectuelle en vue de leur adaptation à l'évolution du paysage numérique. Plus particulièrement, le projet vise : 1) à donner aux parties prenantes des industries de la création les moyens de protéger, d'administrer, d'exploiter et de faire valoir les droits de propriété intellectuelle – cet appui favorisera la promotion et la commercialisation des produits et services créatifs et culturels; 2) à établir des réseaux entre les industries de la création locales pour encourager l'échange d'informations et la collaboration, et pour renforcer de manière générale le fonctionnement du marché.
Chef de projet	M. Dimiter Gantchev, directeur adjoint et responsable principal, Bureau du vice-directeur général chargé du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création.
Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025	4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.

	4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.
Progrès dans la mise en œuvre du projet	Renforcement des capacités La mise au point des outils de renforcement des capacités s'est poursuivie conformément au calendrier du projet. Les outils suivants ont été achevés : i) *Le paysage mondial de la musique numérique; ii) Propriété intellectuelle et applications mobiles;* et *iii) Comprendre le système de la propriété intellectuelle dans les jeux vidéo.* Tous ces outils sont disponibles à l'adresse suivante : www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/developing-countries.html. D'autres outils de renforcement des capacités ont été mis au point aux fins d'une mise en pratique des informations relatives à la protection des droits de propriété intellectuelle dans les industries de la création suivantes : musique, jeux vidéo, animation, édition, applications mobiles et mode. Ces outils pratiques ont pris la forme d'infographies, de listes récapitulatives et de jeux de questions-réponses et ont été mis à la disposition des pays bénéficiaires, qui les ont publiés sur leur site Web. Les activités de renforcement des capacités ci-après ont été menées au cours de la période examinée : atelier sur la propriété intellectuelle dans le domaine des applications mobiles – questions commerciales et juridiques, tenu les 4 et 5 septembre 2023 à Jakarta (Indonésie); atelier sur la propriété intellectuelle dans le domaine des applications mobiles – questions commerciales et juridiques, tenu les 24 et 25 octobre 2023 à Dubaï (Émirats arabes unis); atelier sur la propriété intellectuelle et la musique – comment gagner sa vie dans le domaine de la musique, tenu du 5 au 7 décembre 2023 à Santiago de Chile (Chili); atelier sur la propriété intellectuelle dans le domaine des jeux vidéo – questions commerciales et juridiques, tenu les 1er et 2 mai 2024 à Dubaï (Émirats arabes unis); atelier sur la propriété intellectuelle dans l'industrie de l'animation – questions commerciales et juridiques, tenu les 14 et 15 mai 2024 à Bandung (Indonésie). Communication et sensibilisation La page du site de l'OMPI concernant tous les éléments créés dans le cadre du projet a été actualisée par l'ajout d'informations sur les nouveaux outils et guides qui ont été mis au point. Cette page Web peut être consultée à l'adresse suivante : www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/developing-countries.html. Des vidéos de témoignages des bénéficiaires concernant leur

	participation au projet ont été tournées dans le studio de l'OMPI. Les bénéficiaires ont expliqué l'incidence que les activités réalisées au titre du projet avaient eue dans leurs pays respectifs. Ils ont aussi donné des renseignements sur les défis auxquels les créateurs étaient confrontés quant à la protection de leurs droits de propriété intellectuelle. <u>Programmes de formation aux fins du mentorat</u> Il a été pris contact avec des organisations partenaires pour étayer les programmes de mentorat et les activités de sensibilisation durant la phase suivante de la mise en œuvre. Des contacts ont plus précisément été établis dans les industries des jeux vidéo et des applications mobiles, ainsi qu'avec l'Association internationale des concepteurs de jeux vidéo (IGDA) et l'App Association (association pour les applications). L'objectif consistait à mettre au point, à l'intention des concepteurs de logiciels et de jeux vidéo, de futures formations aux fins du mentorat sur les enjeux liés à la propriété intellectuelle dans le champ des applications mobiles et des jeux vidéo. Il a été procédé à des échanges réguliers avec les coordonnateurs nationaux des pays bénéficiaires pour définir les étapes et activités suivantes.
<u>Premiers résultats observés</u>	Les résultats observés à ce jour sont exposés ci-dessous. ✓ Les éléments créés dans le cadre du projet sont pertinents aussi bien pour les organismes publics que pour les créateurs dans les domaines concernés. ✓ Les bénéficiaires ont clairement défini leurs secteurs prioritaires dans les limites de la portée du projet, ce qui a trouvé son expression dans les activités prioritaires. ✓ On observe une demande croissante visant à ce que des aspects liés à l'intelligence artificielle (IA) soient intégrés dans les activités du projet. ✓ Les participants aux activités de renforcement des capacités ont obtenu des informations pertinentes qui leur ont permis de mieux comprendre les perspectives offertes par la propriété intellectuelle, et les enjeux s'y rapportant, dans les secteurs de la création concernés.
<u>Expérience acquise et enseignements tirés</u>	L'expérience acquise et les enseignements tirés à ce jour sont exposés ci-dessous. • Les activités sont planifiées en fonction des secteurs prioritaires définis par chaque pays bénéficiaire et reposent sur le support de formation créé dans chaque domaine concerné, ce qui nécessite de suivre une démarche différente pour chaque bénéficiaire.

	• Il convient donc de privilégier les manifestations présentielles dans les domaines prioritaires définis pour chaque pays bénéficiaire, et de conserver la participation en ligne dans les autres domaines. • Il est manifeste que les bénéficiaires visent en priorité à utiliser la propriété intellectuelle pour commercialiser les produits qu'ils créent, et qu'ils ont une préférence pour les exposés axés sur la pratique. • L'établissement de supports propres à chaque pays requiert une plus grande attention et la participation de professionnels locaux.
Risques et mesures d'atténuation	Risque n° 1 : absence de réseau national établi reliant les industries de la création au système de la propriété intellectuelle. Mesure d'atténuation n° 1 : en collaboration avec les coordonnateurs, les activités prévues dans le cadre du projet seront mises en concordance avec les priorités actuelles des pouvoirs publics de chaque pays en matière de développement des industries de la création. Des interactions seront menées en permanence avec les organismes et associations représentant ces industries pour trouver des synergies. Risque n° 2 : difficulté d'attirer des mentors. Mesure d'atténuation n° 2 : le champ des contacts pris avec des mentors potentiels a été élargi. La priorité est donnée à la facilitation des contacts entre professionnels. Risque n° 3 : évolution du cadre de la propriété intellectuelle. Mesure d'atténuation n° 3 : le déploiement rapide de l'IA n'était pas envisagé au début du projet. L'intérêt croissant que les bénéficiaires portent à ces sujets nécessite une adaptation plus poussée des contenus. Risque n° 4 : phénomènes naturels. Mesure d'atténuation n° 4 : divers phénomènes naturels, tels que des inondations, ont eu des répercussions sur certaines des activités prévues. Dans ces contextes, des dispositions ont été prises pour que les contenus soient diffusés sous une forme hybride.
Questions nécessitant un soutien/une attention immédiate	Une prolongation de six mois, sans incidence budgétaire, est proposée.
Étapes suivantes	Les outils de renforcement des capacités sont achevés dans une large mesure; plusieurs nouveaux éléments ont été demandés par les bénéficiaires. La mise en œuvre du projet est actuellement axée sur l'utilisation des outils et leur intégration dans le travail des administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle,

	l'emploi efficace des supports créés, l'établissement de réseaux, l'appui aux activités de sensibilisation et le lancement de programmes de mentorat.
Calendrier de mise en œuvre	Dans l'ensemble, la mise en œuvre du projet a avancé conformément au calendrier. Néanmoins, la mise en œuvre de certaines activités a été légèrement différée comme suite aux demandes des pays bénéficiaires.
Taux d'exécution du projet	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2024, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 71%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe XIII du présent document.
Rapports précédents	Ceci est le troisième rapport présenté au CDIP. Les premier et deuxième rapports sur l'état d'avancement du projet figurent respectivement à l'annexe VII du document CDIP/29/2 et à l'annexe IV du document CDIP/31/3.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'éva-luation
Adoption d'une approche stratégique réaliste visant à améliorer la situation des secteurs de la création sélectionnés dans les pays bénéficiaires	Une étude exploratoire sur les secteurs sélectionnés parmi les industries de la création des pays participants, consacrée à l'utilisation que les entreprises de ces secteurs font du système de la propriété intellectuelle, aux priorités stratégiques nationales ainsi qu'aux causes et à l'ampleur de la sous-utilisation de ce système, et contenant une proposition réaliste de marche à suivre pour atteindre les objectifs stratégiques du projet, est réalisée.	Pleinement atteint : l'étude exploratoire a été remise en décembre 2022.	****
	Une étude exploratoire est validée par les bénéficiaires et le Secrétariat de l'OMPI.	Pleinement atteint : l'étude exploratoire a été validée par les bénéficiaires et présentée à la trentième session du CDIP en avril 2023. Elle est disponible à l'adresse suivante : www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=602191.	****
Renforcement des compétences des parties prenantes des industries de la création en matière de protection, de gestion, d'exploitation et de respect des droits de	Des supports génériques concernant la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique sont créés à l'intention des	Pleinement atteint : des contenus concernant la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle dans l'univers numérique ont été créés et spécialement adaptés aux organismes publics.	****

propriété intellectuelle, ainsi que de marketing numérique, en adéquation avec les secteurs de la création retenus	organismes publics.		
	Six outils concernant la protection, la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle sont mis au point à l'intention des secteurs de la création retenus.	Pleinement atteint : six outils ont été achevés et publiés. Ces outils et supports sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/developing-countries.html.	****
	Des manifestations visant à renforcer les capacités dans les secteurs de la création retenus sont organisées dans chacun des pays bénéficiaires.	Progrès considérables : des manifestations de renforcement des capacités ont été organisées dans trois pays bénéficiaires. Leur programme est disponible à l'adresse suivante : www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/developing-countries.html.	***
	Quatre programmes de mentorat (un par pays) sont lancés avec succès.	Pas encore commencé	AP
Sensibilisation des administrations locales et des entreprises locales des industries de la création à l'importance d'utiliser le système de la propriété intellectuelle pour prendre des décisions stratégiques éclairées dans le domaine de la création	Un canal de diffusion d'informations sur les possibilités de collaboration, ainsi que sur la protection et la gestion des droits de propriété intellectuelle, est mis en place dans chaque pays participant.	Pas encore commencé	AP
	Quatre manifestations nationales (une par pays participant) destinées à sensibiliser les entreprises des industries de la création à l'importance que revêtent pour elles la protection et la gestion de la propriété intellectuelle, ainsi que les stratégies en la matière, sont organisées avec succès.	Progrès considérables : des manifestations nationales ont été organisées dans trois pays bénéficiaires.	***

	Un ensemble de lignes directrices pour la sensibilisation dans les secteurs retenus, adapté aux représentants des administrations nationales et notamment des offices de propriété intellectuelle, portant sur la manière dont la gestion et l'application des droits de propriété intellectuelle peuvent servir à renforcer les industries de la création, sur les stratégies permettant de rendre plus accessible le recours au système de la propriété intellectuelle, et sur l'amélioration de la gestion des systèmes de propriété intellectuelle, est mis au point et diffusé avec succès.	Pleinement atteint : le guide de sensibilisation a été élaboré et diffusé. Il est spécialement adapté aux représentants des administrations nationales et notamment des offices de propriété intellectuelle, et traite de sujets tels que la manière d'utiliser la gestion et l'application des droits de propriété intellectuelle pour dynamiser les industries de la création, l'élaboration de stratégies permettant de rendre le système de la propriété intellectuelle plus accessible, et l'amélioration de la gestion générale des systèmes de propriété intellectuelle. Le guide peut être consulté à l'adresse suivante : www-dev.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/wipo_ip_san_22/wipo_ip_san_22_www_615992.pdf.	****
Établissement de réseaux nationaux et régionaux regroupant les parties prenantes des industries de la création	Un système destiné à fournir des informations utiles et à jour sur les industries de la création choisies est établi, et il est utilisé par les parties prenantes.	Pas encore commencé	AP
	Deux manifestations visant à mettre en relation les membres de ces réseaux sont organisées dans chaque pays participant.	Pas encore commencé	
	Des pôles nationaux, et régionaux s'il y a lieu, sont mis en place à l'intention des entreprises des industries de la création.	Pas encore commencé	

[L'annexe III suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet	DA_1_4_10_35_37_01
Intitulé	*Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle*
Recommandations du Plan d'action pour le développement	Recommandations n°s 1, 4, 10, 35 et 37.
Budget du projet	Budget total alloué au projet : 499 300 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
Date de début du projet	Juin 2022
Durée du projet	36 mois
Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés	Secteur participant à la mise en œuvre du projet : Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. Autres secteurs concernés : Secteur du développement régional et national; Secteur de l'infrastructure et des plateformes.
Brève description du projet	Ce projet vise à conférer aux responsables de la gestion des bases de données relatives à la propriété intellectuelle les capacités de traduire les données qui y sont contenues en informations aussi fiables que possible afin d'étayer les études empiriques en rapport avec la propriété intellectuelle. À cette fin, le projet a également pour but de créer des synergies entre les données figurant dans les bases de données sur la propriété intellectuelle et d'autres données statistiques et économiques pertinentes. L'ensemble de ces données peuvent ensuite, au besoin, être traduites en données empiriques pour faciliter l'observation de l'emploi de la propriété intellectuelle au niveau national.
Chef de projet	M. Julio Raffo, chef de la Section de l'économie de l'innovation, Département de l'économie et de l'analyse de données, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.
Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle.
Progrès dans la mise en œuvre du projet	Les principales activités menées depuis le dernier rapport sur l'état d'avancement du projet (document CDIP/31/3) sont exposées ci-dessous. • L'Indonésie a été sélectionnée comme troisième pays bénéficiaire. • L'équipe chargée du projet a assuré une liaison étroite avec les trois pays bénéficiaires (El Salvador, Bhoutan et Indonésie) pour obtenir les données de départ les concernant.

	• La conception de la méthodologie à suivre à l'égard des pays bénéficiaires, fondée sur des pratiques recommandées au niveau international et des sources internationales, s'est poursuivie. • En El Salvador, l'équipe chargée du projet a mis en œuvre un cycle complet de traitement et d'analyse de données prévu par cette méthodologie, en s'appuyant sur le "Système de normalisation, d'enrichissement et d'analyse économique des données relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation à l'appui de l'élaboration de politiques (version 1.0)". • Des résultats et outils d'analyse ont été mis au point à partir de la méthodologie qui a été appliquée aux données d'El Salvador. • L'équipe chargée du projet a entrepris d'élaborer la version 2.0 de la méthodologie.
Premiers résultats observés	Les principaux résultats obtenus depuis le dernier rapport sur l'état d'avancement du projet (document CDIP/31/3) sont exposés ci-dessous. • Un premier cycle complet de traitement et d'analyse de données prévu par la méthodologie a été mis en œuvre en El Salvador. • Certains problèmes liés à l'importation des données de base ont été détectés. L'équipe a ainsi été conduite à repenser la méthodologie dans une version 2.0 pour régler ces problèmes.
Expérience acquise et enseignements tirés	La mise en œuvre d'un cycle complet prévu par la version 1.0 de la méthodologie a permis à l'équipe chargée du projet de détecter, sur le plan des données, des problèmes qu'il n'était pas facile de déceler lors de la phase d'absorption des données. Ce constat a donné lieu à d'importantes modifications et à un remaniement profond de la méthodologie, en vue de l'élaboration de sa version 2.0.
Risques et mesures d'atténuation	Risque : les problèmes qui ont été décelés au niveau des données en El Salvador ont retardé l'exécution d'un cycle complet du projet, qui prévoyait qu'une formation soit dispensée et que le projet soit transféré aux parties prenantes locales. Mesure d'atténuation : afin d'atténuer ce risque, l'équipe a déjà engagé des travaux concernant le Bhoutan et l'Indonésie, en tenant compte des enseignements tirés à l'égard d'El Salvador.
Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats	Une prolongation de quatre mois, sans incidence budgétaire, est proposée.
Étapes suivantes	Les principales activités à mettre en œuvre sont les suivantes : • achever le cycle complet du projet en El Salvador; • appliquer un cycle de traitement et d'analyse de données prévu par la méthodologie au Bhoutan et à l'Indonésie; • définir le quatrième pays bénéficiaire.
Calendrier de mise en œuvre	Dans l'ensemble, la mise en œuvre du projet a avancé conformément au calendrier. Elle est néanmoins retardée par des problèmes liés à l'importation des données de base.

Taux d'exécution du projet	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2024, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 51%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe XIII du présent document.
Rapports précédents	Ceci est le troisième rapport présenté au CDIP. Les premier et deuxième rapports sur l'état d'avancement du projet figurent respectivement à l'annexe VIII du document CDIP/29/2 et à l'annexe V du document CDIP/31/3.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	CODE D'ÉVA-LUATION
Réalisation de toutes les étapes du projet	Les pays bénéficiaires sont sélectionnés et les coordonnateurs locaux sont désignés dans les délais.	Progrès considérables : trois pays bénéficiaires ont été sélectionnés (El Salvador, Bhoutan et Indonésie).	***
	Des spécialistes sont sélectionnés et engagés dans les délais.	Progrès considérables : l'équipe chargée du projet a été constituée.	***
	Une évaluation des données relatives à la propriété intellectuelle et des données économiques est réalisée dans chaque pays bénéficiaire.	Quelques progrès : des analyses des données communiquées par les trois pays pilotes sont en cours de réalisation et d'amélioration.	**
	La mise en œuvre du projet est présentée et examinée au sein du CDIP.	Quelques progrès : ceci est le troisième rapport sur l'état d'avancement du projet. Le premier a été présenté à la vingt-neuvième session du CDIP et figure à l'annexe VIII du document CDIP/29/2, et le deuxième a été présenté à la trente et unième session du CDIP et figure à l'annexe V du document CDIP/31/3.	**
Obtention de tous les produits livrables du projet	Des méthodes sont mises en place, mises à l'essai et validées.	Progrès considérables : la deuxième version de la méthodologie est en cours d'élaboration et d'essai.	***
	Une base de données est créée et mise en service dans chaque pays	Quelques progrès : des bases de données sont en cours de constitution pour El Salvador, le	**

	bénéficiaire.	Bhoutan et l'Indonésie.	
	Des études sont effectuées, y compris une évaluation collégiale extérieure, dans chaque pays bénéficiaire.	Quelques progrès : des études ont été réalisées pour El Salvador, mais font encore l'objet d'une évaluation interne en raison de problèmes décelés au niveau des données.	**
	Une analyse économique finale est publiée pour chaque pays bénéficiaire sur le site Web de l'OMPI et examinée au sein du CDIP.	Quelques progrès : une analyse économique a été réalisée aux fins de la préparation des études, mais n'a pas encore été publiée du fait que ces études font encore l'objet d'une évaluation interne.	**
	Des formations sont dispensées.	Quelques progrès : les trames et les contenus des supports de formation ont été partiellement établis; leur réalisation complète est retardée par les problèmes rencontrés sur le plan des données.	**

[L'annexe IV suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet	DA_1_4_10_11_01
Intitulé	*Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle: élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement*
Recommandations du Plan d'action pour le développement	Recommandations n°s 1, 4, 10 et 11.
Budget du projet	Budget total du projet : 592 300 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
Date de début du projet	Novembre 2022
Durée du projet	36 mois
Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés	Secteur participant à la mise en œuvre du projet : Secteur des marques et des dessins et modèles. Autres secteurs concernés : Secteur du développement régional et national.
Brève description du projet	L'objectif de ce projet est d'élaborer des outils et initiatives de renforcement des capacités afin de donner les moyens aux utilisateurs ou titulaires d'indications géographiques ou de marques collectives ou de certification des pays en développement d'utiliser efficacement leur droit de propriété intellectuelle après l'enregistrement. Tout en étant axé sur certaines indications géographiques et marques collectives ou de certification existant dans les pays en développement participants, le projet permettra d'établir des stratégies, des plans et des outils qui pourraient être reproduits par d'autres utilisateurs ou titulaires d'indications géographiques ou de marques collectives ou de certification et intégrés par les autorités et parties prenantes concernées dans un cadre national ou régional.
Chef de projet	Mme Alexandra Grazioli, directrice du Service d'enregistrement de Lisbonne, Secteur des marques et des dessins et modèles.
Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025	4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.

Progrès dans la mise en œuvre du projet	Les activités menées au cours de la période considérée conformément à la stratégie d'exécution figurant dans le descriptif de projet (CDIP/27/7) sont exposées ci-dessous. Phase 1 : Coordonnateurs nationaux, comités de pilotage nationaux et plans de mise en œuvre du projet au niveau national : La procédure de confirmation du coordonnateur national, des membres du comité national de pilotage et du plan de mise en œuvre du projet au niveau national s'est achevée pour l'Algérie en octobre 2023. Le 13 décembre 2024, une manifestation de lancement et une formation à la gestion de projet se sont tenues à Biskra, en présence des autorités et des principales parties prenantes du pays. Études sur les contestations après l'enregistrement : Deux spécialistes internationaux ont été engagés en mai 2023 pour mettre au point la méthode des études nationales et orienter les consultants nationaux dans leur réalisation; les spécialistes internationaux sont aussi chargés de préparer l'étude mondiale. À l'issue de la procédure de confirmation du comité national de pilotage et du plan de mise en œuvre du projet au niveau national, deux consultants nationaux ont été engagés pour l'Algérie en novembre 2023, venant s'ajouter aux consultants nationaux engagés en juin 2023 pour le Brésil, l'Ouganda et le Pakistan. Les consultants nationaux ont achevé la rédaction des études nationales en septembre 2023 pour le Brésil, l'Ouganda et le Pakistan, et en avril 2024 pour l'Algérie. Les spécialistes internationaux et les consultants nationaux se sont réunis à plusieurs reprises pour compléter, harmoniser et condenser les études nationales, et pour faire en sorte que leurs conclusions puissent servir de base à l'étude mondiale. Cette dernière est en voie d'achèvement. Séances d'information : Des séances d'information ont été organisées au Brésil (octobre 2023), en Ouganda (novembre 2023) et au Pakistan (octobre 2023) en vue de faire connaître les conclusions des rapports nationaux et de dialoguer avec les autorités nationales, les producteurs de produits protégés au titre d'indications géographiques et d'autres parties prenantes. Les séances d'information pour l'Algérie – associées à des ateliers sur la gestion collective – sont prévues pour septembre 2024. Phase 2 : Élaboration de stratégies, d'outils et d'initiatives visant à résoudre les problèmes décelés lors de la phase 1 :

	Quatre spécialistes internationaux ont été engagés pour réaliser des ateliers et dispenser des formations sur la gestion collective des systèmes de qualité pour les produits d'origine protégés par une indication géographique auprès des autorités compétentes, des acteurs locaux contribuant aux initiatives de développement rural et local, et des groupements de producteurs sélectionnés. La première phase des ateliers et des formations s'est achevée au Brésil (août 2024), en Ouganda (mars 2024) et au Pakistan (avril 2024); elle devrait s'achever en Algérie en septembre 2024. La première phase était centrée sur la gestion collective des indications géographiques. Au cours des ateliers, les producteurs ont défini des plans d'action avec l'aide des spécialistes internationaux. Afin d'accroître le nombre de personnes autorisées à utiliser des indications géographiques, un prospectus sur l'indication géographique "Sindhri Mango" (mangue Sindhri) a été établi en ourdou, en anglais et en sindhi, imprimé, puis distribué lors des ateliers tenus en avril 2024. Le prospectus présentait le produit visé par cette indication géographique, les avantages que sa protection conférait aux producteurs, et la procédure à suivre pour être autorisé à l'utiliser. En outre, une courte vidéo illustrant la procédure d'enregistrement pour l'utilisation d'indications géographiques est en cours de réalisation, dans un style de dessin animé, en coopération avec l'Office de propriété intellectuelle du Pakistan. Un prospectus consacré à l'indication géographique "Rwenzori Mountains of the Moon Coffee" (café des monts de la Lune de Rwenzori) a été établi en coopération avec le groupement de producteurs et imprimé en août 2024, l'objectif étant de faire mieux connaître aux producteurs et consommateurs de café le produit visé par cette indication géographique. Il sera distribué lors du festival Rwenzori Theluji, une manifestation annuelle visant à promouvoir le tourisme, le commerce et l'investissement dans la région de Rwenzori, qui doit se tenir en septembre 2024 à Kasese (Ouganda). Une courte vidéo de style documentaire a été produite au Brésil, en août 2024, au sujet de l'indication géographique "Mel do Aroeira de Norte de Minas", en vue de promouvoir les avantages découlant du système des indications géographiques et de sensibiliser les consommateurs. Sa réalisation devrait s'achever en octobre 2024.
Premiers résultats observés	Après avoir suivi avec succès les ateliers et les formations, les membres des administrations nationales et régionales ainsi que les parties prenantes concernées comprennent et mesurent nettement mieux les avantages associés aux indications géographiques.
Expérience acquise et enseignements tirés	L'expérience acquise et les enseignements tirés à ce jour sont exposés ci-dessous. • Il apparaît que l'organisation de réunions en présentiel, notamment lorsqu'il s'agit du premier contact que le groupement de producteurs sélectionnés et les acteurs locaux ont avec la protection et la gestion des indications géographiques, contribue beaucoup plus efficacement à la réalisation des objectifs du projet. L'organisation en

	présentiel favorise l'établissement de liens plus forts et d'une communication plus claire. Bien que la participation virtuelle demeure utile dans le cadre des activités préparatoires ou complémentaires, il est essentiel de privilégier les rencontres physiques et sur le terrain pour les premiers échanges, afin de jeter les bases solides d'une collaboration suivie et de connaître le quotidien des producteurs. • Les activités de renforcement des capacités nécessitent l'adoption d'une démarche adaptée consistant à tenir compte des besoins particuliers et du niveau de connaissance des différents groupements de producteurs, ainsi que de l'écosystème des indications géographiques dans les pays participants. Les ateliers et les formations adaptés aux contextes locaux s'avèrent plus efficaces pour ce qui est d'améliorer la compréhension des participants, notamment en ce qui concerne la gestion collective des indications géographiques. • Dans les pays participants où les producteurs sont organisés de façon plus collective et ont une plus grande connaissance de l'enregistrement des indications géographiques, ceux-ci sont plus enclins à chercher de leur propre initiative des débouchés commerciaux pour leurs produits protégés au titre d'indications géographiques. Ils s'emploient activement à participer à des manifestations commerciales et à chercher des possibilités de financement et de commercialisation. Cette attitude volontariste leur permet de gagner en visibilité et d'accéder à des ressources financières pour développer la chaîne de valeur et leur activité professionnelle.
Risques et mesures d'atténuation	Risque n° 1 : résistance au changement de la part de certains producteurs et groupements de producteurs locaux à l'égard de leurs pratiques de production et de commercialisation et vis-à-vis de la mise en œuvre du système collectif de qualité pour les produits d'origine. Mesure d'atténuation n° 1 : mener des campagnes d'information et de sensibilisation à fortes retombées sur les avantages comparatifs liés à l'utilisation des indications géographiques et des marques collectives ou de certification, et du système collectif de qualité connexe. Risque n° 2 : conflits possibles au sein des groupements de producteurs, qui pourraient retarder la bonne mise en œuvre de la gestion collective de l'indication géographique ou de la marque collective ou de certification et du système de qualité connexe. Mesure d'atténuation n° 2 : lancer un processus de sensibilisation auprès des autorités locales et des producteurs locaux, en soulignant les conséquences du manque d'organisation sur la réalisation des initiatives collectives.

	Risque n° 3 : capacité institutionnelle limitée des groupements de producteurs s'agissant d'établir des systèmes de gestion collective pour l'indication géographique. Mesure d'atténuation n° 3 : dispenser des formations spécialement adaptées aux groupements de producteurs sélectionnés pour accroître leur capacité de gérer et mettre en œuvre les systèmes de gestion collective de manière efficace. Risque n° 4 : survenue de changements au niveau des autorités nationales et des coordonnateurs nationaux, se traduisant potentiellement par des retards dans l'avancement du projet et par la nécessité d'apporter des modifications aux activités en cours. Mesure d'atténuation n° 4 : établir des canaux de communication solides et maintenir un dialogue suivi avec les principales parties prenantes pour garantir la fluidité des transitions et réduire les perturbations à leur minimum. Risque n° 5 : possible survenue de catastrophes naturelles risquant d'engendrer des restrictions ou des perturbations et d'entraver de ce fait la mise en œuvre du projet. Mesure d'atténuation n° 5 : suivre attentivement la situation dans chaque pays bénéficiaire en collaboration avec les coordonnateurs nationaux; adapter les modalités de mise en œuvre des activités (réunions virtuelles en priorité, minimum de déplacements), dans la mesure du possible.
Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats	Des mises à jour mineures du calendrier de mise en œuvre, sans incidence budgétaire et sans prolongation du projet, sont proposées au comité.
Étapes suivantes	La séance d'information, ainsi que l'atelier consacré à la gestion collective des indications géographiques, doivent se tenir en Algérie du 23 au 25 septembre 2024. Une deuxième phase d'ateliers et de formations sur la gestion collective des indications géographiques à l'intention des groupements de producteurs, des autorités et des autres parties prenantes concernées est prévue pour novembre 2024 au Brésil, en Ouganda et au Pakistan, et pour décembre 2024 en Algérie. Il est également prévu d'organiser une conférence nationale sur les indications géographiques en Ouganda, en novembre 2024, qui aura lieu en même temps que des ateliers visant à rassembler des parties prenantes des secteurs public et privé afin qu'elles examinent les résultats des études, mettent en commun des pratiques recommandées et élaborent des stratégies pour améliorer la gouvernance et la viabilité des indications géographiques. Cette manifestation offrira un cadre permettant aux spécialistes nationaux comme internationaux d'échanger des savoirs et de formuler des orientations aux fins du développement futur des indications géographiques dans le pays.

	Après que les ateliers et formations sur la gestion collective des indications géographiques auront été menés à bien, en décembre 2024, des ateliers et formations consacrés à la gouvernance interne des groupements de producteurs de produits protégés au titre d'indications géographiques seront lancés dans chaque pays bénéficiaire au premier trimestre de 2025. Des supports de sensibilisation mettant en avant la contribution des indications géographiques au développement local et à la préservation des traditions et de la culture seront créés et assortis d'activités qui seront menées dans chaque pays bénéficiaire jusqu'à la fin de juillet 2025. Il sera enfin entrepris d'élaborer des systèmes de contrôle et, selon le cas, de certification, ainsi que des stratégies de gestion de l'image de marque et de commercialisation pour chaque indication géographique retenue; des formations et ateliers seront organisés à cet égard au premier semestre de 2025.
Calendrier de mise en œuvre	D'une manière générale, la mise en œuvre du projet a progressé selon le calendrier, quelques retards étant constatés dans le cas de l'Algérie. Selon les besoins, un calendrier révisé sera présenté au CDIP lors d'une session ultérieure.
Taux d'exécution du projet	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2024, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 33%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe XIII du présent document.
Rapports précédents	Ceci est le troisième rapport sur l'état d'avancement du projet présenté au CDIP. Les premier et deuxième rapports figurent respectivement dans les documents CDIP/29/2 (annexe IX) et CDIP/31/3 (annexe VI).

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'éva-luation
Sélection de trois pays bénéficiaires en plus du Brésil	Trois pays bénéficiaires sont sélectionnés (à l'aune des critères de sélection énoncés dans le descriptif de projet).	Pleinement atteint : en plus du Brésil, trois autres pays bénéficiaires ont été sélectionnés, à savoir l'Algérie, l'Ouganda et le Pakistan.	****
Désignation de coordonnateurs nationaux	Un coordonnateur national est désigné (un par pays bénéficiaire).	Pleinement atteint : des coordonnateurs nationaux ont été désignés dans tous les pays bénéficiaires.	****
Plans de mise en œuvre du projet au niveau national	Des plans de mise en œuvre du projet au niveau national sont approuvés (un par pays bénéficiaire).	Pleinement atteint : des plans de mise en œuvre du projet au niveau national ont été approuvés dans tous les pays bénéficiaires.	****
Séances d'information	Des séances d'information sont organisées.	Progrès considérables : des séances d'information ont été tenues au Brésil, en Ouganda et au Pakistan entre octobre et novembre 2023. Dans le cas de l'Algérie, une séance d'information est prévue pour septembre 2024.	***
Études sur les contestations après l'enregistrement	1. Des études sur les contestations après l'enregistrement sont réalisées dans chaque pays bénéficiaire. 2. Des études sur les contestations après l'enregistrement sont validées par l'équipe chargée de la gestion du projet à l'OMPI et le coordonnateur national	Progrès considérables : les consultants nationaux ont achevé la rédaction des études nationales en septembre 2023 pour le Brésil, l'Ouganda et le Pakistan, et en avril 2024 pour l'Algérie. L'achèvement de l'étude mondiale est prévu pour novembre 2024.	***

	dans chaque pays bénéficiaire.		
Sélection des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification	Des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification sont sélectionnées (une par pays bénéficiaire).	Pleinement atteint : chaque pays bénéficiaire a sélectionné une indication géographique ou une marque collective ou de certification.	****
Stratégies, guides ou supports de formation	Des stratégies, des guides ou des supports de formation sont élaborés en vue de renforcer la gestion collective des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification.	Progrès considérables : des plans d'action ont été mis au point pour les indications géographiques sélectionnées au Brésil (août 2024), en Ouganda (mars 2024) et au Pakistan (avril 2024). Des prospectus consacrés à ces indications géographiques ont été établis en Ouganda (août 2024) et au Pakistan (avril 2024). Une vidéo illustrant la procédure d'enregistrement pour l'utilisation de l'indication géographique "Sindhri Mango", et une vidéo portant sur les particularités de l'indication géographique "Mel do Aroeira de Norte de Minas", sont en cours de réalisation.	***
Ateliers et activités de formation sur le développement rural et local	Des ateliers et des activités de formation sont organisés avec les parties prenantes concernées et les acteurs locaux contribuant aux initiatives de développement rural et local.	Quelques progrès : un atelier s'est tenu au Brésil (août 2024) et au Pakistan (avril 2024).	**
Ateliers et activités de formation sur la gestion collective	Des ateliers et des activités de formation sur la gestion collective du système de qualité des produits d'origine et le renforcement de la gouvernance interne sont organisés auprès du groupement de	Quelques progrès : des ateliers et des formations se sont tenus au Brésil (août 2024) et en Ouganda (mars 2024).	**

	producteurs sélectionné.		
Systèmes de contrôle et de certification	1. Des systèmes de contrôle et de certification sont élaborés.	Pas encore commencé	AP
	2. Des systèmes de contrôle et de certification sont mis en place.		
Stratégie de gestion de l'image de marque et de commercialisation	1. Une stratégie de gestion de l'image de marque et de commercialisation est élaborée et mise en œuvre.	Pas encore commencé	AP
	2. Une stratégie de gestion de l'image de marque et de commercialisation est mise en œuvre.		
Sensibilisation	1. Des activités de sensibilisation sont réalisées.	Pas encore commencé	AP
	2. Des supports de sensibilisation sont créés.		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ACTUALISÉ

Produits livrables	Trimestres											
	2022	2023				2024				2025		
	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e
Activités préalables à la mise en œuvre du projet : – sélection des pays bénéficiaires – désignation de coordonnateurs nationaux												
Approbation des plans de mise en œuvre du projet au niveau national	X	X	X	X								
Réalisation des études sur les contestations après l'enregistrement	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Organisation, dans chaque pays bénéficiaire, de séances d'information sur les avantages potentiels de la gestion collective des systèmes de qualité applicables aux produits d'origine se rapportant à des indications géographiques ou marques collectives ou de certification protégées		X	X	X	X	X	X	X				
Sélection d'une indication géographique ou d'une marque collective ou de certification pour laquelle le groupement de producteurs, le système de contrôle de la qualité et la stratégie de commercialisation seront renforcés dans chaque pays bénéficiaire		X	X	X	X							
Élaboration de stratégies, de guides ou de supports de formation concernant la gestion collective des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification et des systèmes de qualité connexes					X	X	X	X	X	X	X	

Produits livrables	Trimestres											
	2022	2023				2024				2025		
	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e
Organisation, dans chaque pays bénéficiaire, d'ateliers et d'activités de formation sur la gestion collective des systèmes de qualité pour les produits d'origine protégés par une indication géographique ou une marque collective ou de certification à l'intention des autorités compétentes et des acteurs locaux contribuant aux initiatives de développement rural et local							X	X	X			
Organisation, dans chaque pays bénéficiaire, d'ateliers et d'activités de formation sur la gestion collective du système de qualité pour les produits d'origine à l'intention des groupements de producteurs sélectionnés							X	X	X			
Organisation, dans chaque pays bénéficiaire, d'ateliers et d'activités de formation visant à renforcer la gouvernance interne des groupements de producteurs sélectionnés									X	X	X	
Organisation, dans chaque pays bénéficiaire, d'activités visant à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes rentables de contrôle et, selon le cas, de certification aux côtés des groupements de producteurs sélectionnés									X	X	X	
Élaboration, dans chaque pays bénéficiaire, d'une stratégie de gestion de l'image de marque et de commercialisation pour les indications géographiques ou marques collectives ou de certification retenues, et organisation d'activités visant à la mettre en œuvre									X	X	X	

Produits livrables	Trimestres											
	2022	2023				2024				2025		
	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e
Organisation, dans chaque pays bénéficiaire, d'activités de sensibilisation aux avantages potentiels de la gestion collective des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification pour le développement local et la préservation des traditions et de la culture, et production de supports de sensibilisation									X	X	X	
Évaluation												X

[L'annexe V suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet	DA_1_10_19_30_31_45_1
Intitulé	*Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle*
Recommandations du Plan d'action pour le développement	Recommandations n°s 1, 10, 19, 30, 31 et 45.
Budget du projet	Budget total du projet : 523 300 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
Date de début du projet	Janvier 2024
Durée du projet	36 mois
Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés	Secteur participant à la mise en œuvre du projet : Secteur du développement régional et national. Autres secteurs concernés : Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation; Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux.
Brève description du projet	Le projet vise à contribuer à la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles en Tunisie et dans trois autres pays en développement au moyen de l'innovation, de l'utilisation d'outils de propriété intellectuelle et d'activités de sensibilisation. L'une des difficultés rencontrées dans ce domaine tient à une compréhension insuffisante du rôle joué par la propriété intellectuelle dans la mise au point de technologies appropriées et de produits innovants pouvant contribuer à prévenir les accidents et les maladies dans chaque secteur et industrie particuliers. Il faut disposer d'une technologie adéquate pour garantir la sécurité des outils et des machines utilisés par les travailleurs, ainsi que de leurs équipements de protection individuelle. Certaines de ces technologies sont peut-être déjà disponibles, mais elles peuvent être inconnues des utilisateurs potentiels dans les pays en développement ou être difficiles à obtenir. En outre, trouver de nouvelles solutions innovantes pour les risques auxquels sont exposés les travailleurs d'une industrie ou d'un secteur particuliers pourrait également s'avérer crucial. Une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle peut favoriser le recours à des solutions existantes et encourager l'élaboration de nouvelles solutions dans ce domaine. Le projet vise en particulier : 1) à examiner le rôle des outils de propriété intellectuelle et de l'innovation dans la création d'un environnement plus sûr pour les travailleurs; et 2) à contribuer à la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles grâce à l'utilisation d'outils de propriété intellectuelle et à la promotion de l'innovation.
Chef de projet	M. Georges Ghandour, conseiller principal de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, Secteur du

	développement régional et national.
Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025	1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout. 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.
Progrès dans la mise en œuvre du projet	Les activités menées au cours de la période considérée conformément à la stratégie d'exécution figurant dans le descriptif de projet (CDIP/29/11) sont exposées ci-dessous. Sélection des pays bénéficiaires Les quatre pays bénéficiaires du projet ont été sélectionnés : Tunisie, Cameroun, Gambie et République islamique d'Iran. Désignation de coordonnateurs nationaux Chaque pays bénéficiaire a désigné un coordonnateur national qui travaille en étroite collaboration avec l'équipe chargée du projet tout au long de la mise en œuvre de ce dernier. Une équipe nationale a aussi été constituée dans chaque pays bénéficiaire; elle est dirigée par le coordonnateur national correspondant. Approbation des plans de mise en œuvre du projet au niveau national Un plan de mise en œuvre du projet au niveau national, adapté aux différents pays bénéficiaires, a été établi pour chacun d'entre eux et approuvé par ces derniers. Étude exploratoire et rapport panoramique sur les brevets Les travaux relatifs aux trois produits livrables du projet ont été lancés en 2024. Un spécialiste de la propriété intellectuelle et de la santé a été engagé pour réaliser l'étude exploratoire. Un prestataire de services d'information sur les brevets a été sélectionné pour conduire une analyse approfondie de la situation de chaque pays en matière de brevets, ainsi que pour établir le rapport panoramique mondial sur les brevets. Des réunions visant à examiner l'avancement des travaux ont été tenues à intervalles réguliers.
Premiers résultats observés	Prématuré à ce stade

Expérience acquise et enseignements tirés	Prématuré à ce stade
Risques et mesures d'atténuation	Risque n° 1 : le projet nécessite des compétences dans différents domaines de la propriété intellectuelle et, en conséquence, il pourrait être difficile de trouver un secteur unique pour prendre en charge sa mise en œuvre. Mesure d'atténuation n° 1 : participation de différents secteurs et divisions au sein de l'OMPI et des États membres bénéficiaires. Renforcement de la coordination et communication régulière entre le chef de projet désigné en interne et les États membres. Risque n° 2 : difficulté à recenser les secteurs ou industries spécifiques devant faire l'objet des études et des cartographies, et à garantir la pertinence de la portée de chaque rapport panoramique sur les brevets. Mesure d'atténuation n° 2 : il sera demandé aux États membres intéressés de fournir des informations préliminaires et d'indiquer une industrie ou un secteur visé en priorité. Chaque rapport sera élaboré en collaboration avec une institution partenaire et le cahier des charges correspondant à chaque rapport sera adapté aux besoins précis du partenaire. La portée de chaque rapport sera également coordonnée avec les services de l'OMPI actifs dans les domaines concernés. Risque n° 3 : utilisation insuffisante des études et rapports panoramiques sur les brevets établis dans le cadre du projet. Mesure d'atténuation n° 3 : amélioration de la diffusion des rapports grâce à leur publication par l'OMPI et les pays bénéficiaires, les réseaux de centres CATI ou les bureaux de transfert de technologie en tant que supports d'information, et participation à des mesures de sensibilisation et à d'autres manifestations en lien avec les thèmes abordés dans chaque rapport.
Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats	Des mises à jour du calendrier de mise en œuvre, sans incidence budgétaire et sans prolongation du projet, sont proposées.
Étapes suivantes	Achèvement de l'étude exploratoire, du rapport panoramique mondial sur les brevets, de l'analyse approfondie des brevets et des cartographies. En 2025, l'équipe chargée du projet engagera aussi des travaux en vue de mettre au point un programme ou manuel didactique sur le recours aux outils de propriété intellectuelle aux fins de la réduction des accidents et des maladies, comme indiqué dans le descriptif de projet (CDIP/29/11).
Calendrier de mise en œuvre	D'une manière générale, la mise en œuvre du projet a progressé selon le calendrier. La mise en œuvre a néanmoins été retardée par la lenteur de la procédure de sélection des pays bénéficiaires.

Taux d'exécution du projet	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2024, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 8%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe XIII du présent document.
Rapports précédents	Ceci est le deuxième rapport sur l'état d'avancement du projet présenté au CDIP. Le premier rapport figure à l'annexe VII du document CDIP/31/3.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Sélection de trois pays bénéficiaires en plus de la Tunisie	Trois pays bénéficiaires sont sélectionnés (à l'aune des critères de sélection énoncés dans le descriptif de projet).	Pleinement atteint : en plus de la Tunisie, le Cameroun, la Gambie et la République islamique d'Iran ont été sélectionnés comme pays bénéficiaires.	****
Désignation de coordonnateurs nationaux	Un coordonnateur national est désigné (un par pays bénéficiaire).	Pleinement atteint : un coordonnateur national a été désigné dans chaque pays bénéficiaire.	****
Recrutement d'un boursier	Un boursier est recruté pour appuyer la mise en œuvre du projet.	Pleinement atteint : un boursier a été recruté.	****
Approbation des plans de mise en œuvre du projet au niveau national	Quatre plans de mise en œuvre du projet sont établis et approuvés (un par pays bénéficiaire).	Pleinement atteint : des plans de mise en œuvre du projet au niveau national ont été établis, et approuvés par chaque pays bénéficiaire.	****
Réalisation d'une étude exploratoire	Une étude exploratoire est réalisée, et publiée par l'OMPI et tous les pays bénéficiaires.	Progrès considérables : un spécialiste de la propriété intellectuelle et de la santé a été engagé pour réaliser l'étude exploratoire.	***
Le cas échéant et dans la mesure du possible, déterminer la technologie innovante disponible qui pourrait répondre aux besoins des secteurs et industries concernés pour réduire les accidents du travail et les maladies	1. Quatre cartographies (une par pays) des technologies innovantes, disponibles et applicables dans la pratique qui pourraient répondre aux besoins des secteurs et industries concernés sont réalisées aux fins de la réduction des accidents du	Progrès considérables : un prestataire de services d'information sur les brevets a été sélectionné pour conduire une analyse approfondie de la situation de chaque pays bénéficiaire en matière de brevets.	***

professionnelles	travail et des maladies professionnelles.		
	2. Un ou plusieurs rapports panoramiques sont établis au sujet des brevets visant les technologies innovantes disponibles, recensées dans les cartographies, qui se prêtent le mieux à une application pratique.	Progrès considérables : un prestataire de services d'information sur les brevets a été sélectionné pour établir le rapport panoramique sur les brevets. Des réunions visant à examiner l'avancement des travaux ont été tenues à intervalles réguliers.	***
Sensibilisation à la question de la propriété intellectuelle et à son rôle dans la promotion du développement de technologies et produits innovants pour l'amélioration des conditions de travail	Quatre campagnes de sensibilisation du public sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion du développement de technologies et de produits innovants sont lancées.	Pas encore commencé	AP
Mise en place de réseaux efficaces et viables visant à promouvoir une meilleure collaboration entre les secteurs ayant besoin de technologies et produits innovants et les secteurs susceptibles de mettre au point ou de fournir ces technologies et produits, ou de les concéder sous licence, afin de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles	1. Un réseau de collaboration est créé.	Pas encore commencé	AP
	2. Un programme ou manuel didactique sur le recours aux outils de propriété intellectuelle aux fins de la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles est mis au point.	Pas encore commencé	AP
	3. Un recueil de supports et de méthodes de sensibilisation est établi à partir des résultats des séminaires et des campagnes.	Pas encore commencé	AP
Sensibilisation aux effets néfastes de l'utilisation de produits de contrefaçon sur le lieu de travail	Au moins quatre séminaires nationaux de sensibilisation (un dans chaque pays) visant à prévenir l'utilisation de produits de contrefaçon sur le lieu de travail sont organisés et menés à bien.	Pas encore commencé	AP

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ACTUALISÉ

Produits livrables	Trimestres											
	2024				2025				2026			
	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e
Approbation des plans de mise en œuvre du projet au niveau national	X	X										
Réalisation d'une étude exploratoire			X	X	X							
Établissement d'un ou plusieurs rapports panoramiques au sujet des brevets visant les technologies innovantes disponibles, recensées dans les cartographies, qui se prêtent le mieux à une application pratique			X	X	X							
Réalisation de quatre cartographies (une par pays) des technologies innovantes, disponibles et applicables dans la pratique, qui pourraient répondre aux besoins des secteurs et industries concernés aux fins de la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles			X	X	X							
Mise au point d'un programme ou manuel didactique sur le recours aux outils de propriété intellectuelle aux fins de la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles						X	X	X				
Lancement de quatre campagnes de sensibilisation du public sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion du développement de technologies et de produits innovants								X	X	X		

Produits livrables	Trimestres											
	2024				2025				2026			
	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e
Organisation et réalisation de quatre séminaires nationaux de sensibilisation (un dans chaque pays) visant à prévenir l'utilisation de produits de contrefaçon sur le lieu de travail								X	X	X		
Établissement d'un recueil de supports et de méthodes de sensibilisation à partir des résultats des séminaires et des campagnes								X	X	X		
Création d'un réseau de collaboration							X	X	X	X		
Évaluation du projet											X	
Organisation d'une manifestation en marge de la session du CDIP												X

[L'annexe VI suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet	DA_1_10_12_40_01
Intitulé	Phase II du projet intitulé “Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement: promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle”
Recommandations du Plan d’action pour le développement	Recommandations n°s 1, 10, 12 et 40.
Budget du projet	Budget total du projet : 489 100 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
Date de début du projet	Janvier 2024
Durée du projet	36 mois
Principaux secteurs/ domaines de l’OMPI concernés	Secteur participant à la mise en œuvre du projet : Secteur des marques et des dessins et modèles.
Brève description du projet	Ce projet vise à donner suite au projet relevant du Plan d’action pour le développement intitulé “Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement: promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle” (DA_1_10_12_01, ci-après dénommé le “projet initial”). L’objectif du projet initial était de promouvoir la propriété intellectuelle liée aux traditions culinaires (nourriture et boissons) pour permettre leur exploitation dans le secteur du tourisme au Pérou et dans trois autres pays en développement sélectionnés, à savoir le Cameroun, la Malaisie et le Maroc. Le projet initial a été mis en œuvre dans ces pays de 2019 à 2022. Il s’est achevé à la fin de décembre 2022. Le projet initial a notamment permis de définir des outils de propriété intellectuelle en rapport avec certaines traditions culinaires dans chaque pays (moyennant une analyse des segments de la chaîne de valeur de certaines traditions culinaires qui ont un lien avec la propriété intellectuelle [ci-après dénommée “analyse de la propriété intellectuelle”]). À l’issue du projet initial, ce sont au total 35 traditions culinaires qui ont été sélectionnées : 14 pour le Cameroun; sept pour la Malaisie; huit pour le Maroc et six pour le Pérou. Les quatre pays participants ont jugé nécessaire d’assortir le projet initial d’une phase II pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans l’analyse de la propriété intellectuelle. L’objectif global de la deuxième phase du projet est de promouvoir l’utilisation de la propriété intellectuelle en rapport avec le tourisme

	gastronomique au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou, tout en s'appuyant sur les résultats du projet initial. Le projet vise plus particulièrement les résultats suivants : • sensibiliser les parties prenantes concernées aux avantages, aux possibilités et aux bénéfices qui découlent d'une utilisation et d'une gestion appropriée de la propriété intellectuelle pour promouvoir le tourisme gastronomique, et renforcer leurs capacités en la matière; • créer une structure de parties prenantes ou renforcer la structure existante dans chacun des pays participants afin d'appuyer le développement, la protection, la promotion et l'utilisation des outils de propriété intellectuelle pertinents pour une spécialité culinaire sélectionnée; • contribuer au développement, à la protection et à la promotion des outils de propriété intellectuelle pertinents pour une spécialité culinaire sélectionnée dans chaque pays bénéficiaire.
Chef de projet	Mme Marie-Paule Rizo, cheffe de la Section des politiques et des services consultatifs en matière de législation, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles.
Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025	4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.
Progrès dans la mise en œuvre du projet	Les activités menées au cours de la période considérée conformément à la stratégie d'exécution figurant dans le descriptif de projet (CDIP/30/7 Rev.) sont exposées ci-dessous. Préparatifs et activités préalables à la mise en œuvre du projet : • Des coordonnateurs nationaux ont été désignés dans les quatre pays bénéficiaires (Cameroun, Malaisie, Maroc et Pérou). • Des consultants ont été sélectionnés dans les quatre pays bénéficiaires. • Des plans de mise en œuvre du projet au niveau national ont été établis et approuvés pour les quatre pays bénéficiaires. Sélection d'une tradition culinaire : • Une tradition culinaire a été sélectionnée dans chaque

	pays bénéficiaire : le *ndolé* au Cameroun, le *nasi kerabu* en Malaisie, la *tangia* au Maroc, et l'*ocopa* au Pérou. • Le recensement et la cartographie des parties prenantes et des bénéficiaires de la tradition sélectionnée est en cours, conformément au calendrier du projet.
Premiers résultats observés	Prématuré à ce stade
Expérience acquise et enseignements tirés	Enseignements tirés à titre préliminaire : l'organisation trimestrielle de réunions conjointes avec les coordonnateurs nationaux des quatre pays participants s'avère très utile. Cela leur donne la possibilité d'être informés des progrès accomplis dans les autres pays, et permet aux participants d'échanger des données d'expérience.
Risques et mesures d'atténuation	Risque n° 1 : manque de capacités permettant d'établir une structure fonctionnelle de parties prenantes dans tous les pays bénéficiaires. Il est proposé d'adopter les stratégies d'atténuation suivantes pour parer au risque n° 1 : a) intensifier les activités de renforcement des capacités auprès des parties prenantes; b) prolonger la durée du projet; c) accepter que la réalisation ne soit pas produite en tant que telle dans le pays concerné. Risque n° 2 : conflits ou malentendus éventuels au sein des parties prenantes, pouvant retarder l'élaboration et l'adoption du règlement d'utilisation de l'outil de propriété intellectuelle à usage collectif. Il est proposé d'adopter les stratégies d'atténuation suivantes pour parer au risque n° 2 : a) intensifier les actions auprès des parties prenantes visant à rapprocher les points de vue et à favoriser un esprit de conciliation; b) prolonger la durée de mise en œuvre du projet; c) accepter que la réalisation ne soit pas produite en tant que telle dans le pays concerné. Risque n° 3 : instabilité politique dans un pays bénéficiaire ayant un effet sur l'exécution du projet. Il est proposé d'adopter les stratégies d'atténuation suivantes pour parer au risque n° 3 : a) prolonger la durée du projet; b) suspendre la mise en œuvre du projet dans le pays concerné.

	Risque n° 4 : survenue éventuelle de nouvelles épidémies ou d'une pandémie mondiale. Il est proposé d'adopter les stratégies d'atténuation suivantes pour parer au risque n° 4 : a) intensifier la mise en œuvre d'activités en ligne et la production de réalisations en ligne; b) prolonger la durée de mise en œuvre du projet.
Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats	Néant
Étapes suivantes	Étapes suivantes de la mise en œuvre du projet : • organisation d'un atelier de présentation réunissant les parties prenantes et les bénéficiaires (prévu pour la période allant d'octobre 2024 à janvier 2025 dans les quatre pays bénéficiaires); • sélection d'un outil de propriété intellectuelle à usage collectif (au terme de l'atelier de présentation); et • création d'une structure de parties prenantes pour la gestion et l'utilisation de l'outil de propriété intellectuelle (en 2025).
Calendrier de mise en œuvre	La mise en œuvre du projet a avancé conformément au calendrier.
Taux d'exécution du projet	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2024, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 1%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe XIII du présent document.
Rapports précédents	Ceci est le premier rapport sur l'état d'avancement du projet présenté au CDIP.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'éva-luation
Désignation de coordonnateurs nationaux dans chacun des pays bénéficiaires	Un coordonnateur national est désigné (un par pays bénéficiaire).	Pleinement atteint : des coordonnateurs nationaux ont été désignés dans chaque pays bénéficiaire.	****
Sélection de consultants	Des consultants sont sélectionnés.	Pleinement atteint : des consultants ont été sélectionnés dans chaque pays bénéficiaire.	****
Établissement et approbation des plans de mise en œuvre du projet au niveau national	Des plans de mise en œuvre du projet au niveau national sont établis et approuvés (un par pays bénéficiaire).	Pleinement atteint : des plans de mise en œuvre du projet au niveau national ont été établis pour chacun des pays bénéficiaires et approuvés par leurs coordonnateurs nationaux respectifs.	****
Mise au point d'un ou plusieurs outils de propriété intellectuelle, de préférence à usage collectif (marque collective/marque de certification/indication géographique), pour une tradition culinaire sélectionnée, y compris la rédaction et l'adoption du règlement d'utilisation ou du cahier des charges concernant l'outil de propriété intellectuelle à usage collectif	1. Au moins un outil de propriété intellectuelle est mis au point pour une spécialité culinaire sélectionnée dans chaque pays bénéficiaire. 2. Le règlement d'utilisation ou le cahier des charges relatif à l'outil de propriété intellectuelle à usage collectif est rédigé et adopté.	Pas encore commencé	AP
Dépôt d'une demande d'enregistrement à l'égard d'un ou	Une demande d'enregistrement est	Pas encore commencé	AP

plusieurs outils de propriété intellectuelle	déposée pour au moins un outil de propriété intellectuelle dans chaque pays bénéficiaire, selon qu'il convient.		
Création d'une structure de parties prenantes pour la gestion et l'utilisation de l'outil de propriété intellectuelle, selon les besoins et dans la mesure du possible	Une structure est créée aux fins de la gestion et de l'utilisation de l'outil de propriété intellectuelle, selon les besoins et dans la mesure du possible.	Pas encore commencé	AP
Élaboration de stratégies, de guides ou de supports de formation visant à développer ou à renforcer les capacités des parties prenantes concernées en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle dans le domaine de la gastronomie	Des stratégies, des guides ou des supports de formation sont élaborés conformément au calendrier établi.	Pas encore commencé	AP
Mise au point de supports (brochures/vidéos) de sensibilisation	Des supports de sensibilisation sont mis au point conformément au calendrier établi.	Pas encore commencé	AP

[L'annexe VII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet	DA_10_23_31_36_01
Intitulé	*Collaboration en matière de propriété intellectuelle et d'innovation en tant que fondement du transfert de technologie et de la mise sur le marché des résultats de la recherche*
Recommandations du Plan d'action pour le développement	Recommandations n°s 10, 23, 31 et 36.
Budget du projet	Budget total du projet : 607 750 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
Date de début du projet	La phase zéro (préparation) du projet s'est ouverte en janvier 2024.
Durée du projet	36 mois
Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés	Secteur participant à la mise en œuvre du projet : Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.
Brève description du projet	Ce projet vise à renforcer la capacité des créateurs de technologies et des intermédiaires technologiques de nouer et d'entretenir une collaboration en matière d'innovation; il consiste : i) à recenser les pratiques recommandées et les cadres efficaces en matière de politique institutionnelle et à les faire connaître, et ii) à mettre au point et à améliorer des orientations et supports de formation dans ce domaine.
Chef de projet	M. Michael Mbogoro, chef de la Section du transfert de technologie, Département de la propriété intellectuelle au service des innovateurs, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation; M. Alex Riechel, chef de la Section du développement relatif aux CATI, Département de la propriété intellectuelle au service des innovateurs, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.
Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025	3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.

Progrès dans la mise en œuvre du projet	Les activités préalables à la mise en œuvre du projet qui ont été menées au cours de la période considérée conformément à la stratégie d'exécution figurant dans le descriptif de projet (CDIP/31/5) sont exposées ci-dessous. Sélection des pays bénéficiaires Les quatre pays bénéficiaires du projet ont été sélectionnés; il s'agit des Philippines, de la Colombie, du Rwanda et de l'Arabie saoudite. Désignation de coordonnateurs nationaux L'équipe chargée du projet a assuré une liaison étroite avec les pays bénéficiaires afin de définir un coordonnateur national pour chacun d'entre eux. Les coordonnateurs nationaux ont été désignés pour trois pays bénéficiaires, tandis que le processus est en cours pour le quatrième. Recrutement d'un boursier La procédure de sélection d'un boursier qui sera chargé de coordonner et d'appuyer la mise en œuvre du projet est en cours.
Premiers résultats observés	Prématuré à ce stade
Expérience acquise et enseignements tirés	Il s'est avéré utile de tenir des séances d'information sur le projet pour veiller à la bonne compréhension des rôles et responsabilités incombant aux pays bénéficiaires potentiels.
Risques et mesures d'atténuation	Risque : absence d'institutions prenant part ou contribuant à une relation de collaboration en matière d'innovation. Mesure d'atténuation : les critères de sélection des pays bénéficiaires, tels qu'énoncés dans le descriptif de projet (CDIP/31/5 REV.), portent sur la présence d'institutions prenant part ou contribuant à une relation de collaboration en matière d'innovation, et sur la présence d'un réseau établi d'intermédiaires technologiques. L'OMPI s'emploiera en outre, aux côtés des coordonnateurs nationaux des pays bénéficiaires, à recenser les institutions dont la participation au projet serait appropriée.
Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats	Néant
Étapes suivantes	Une fois achevée la sélection du boursier et de l'ensemble des coordonnateurs nationaux, il est prévu de réaliser des études de cas sur la collaboration en matière d'innovation, et d'établir un recueil de dispositions des politiques institutionnelles de propriété intellectuelle relatives à la collaboration en matière d'innovation, conformément au calendrier de mise en œuvre du projet.

Calendrier de mise en œuvre	L'accomplissement des activités préalables à la mise en œuvre du projet a nécessité plus de temps qu'il n'était initialement prévu.
Taux d'exécution du projet	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2024, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 0%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe XIII du présent document.
Rapports précédents	Ceci est le premier rapport sur l'état d'avancement du projet présenté au CDIP.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Sélection des pays bénéficiaires	Les pays bénéficiaires sont sélectionnés (à l'aune des critères de sélection convenus).	Pleinement atteint : les pays bénéficiaires sont les Philippines, la Colombie, le Rwanda et l'Arabie saoudite.	****
Désignation de coordonnateurs nationaux	Un coordonnateur national est désigné (un par pays bénéficiaire).	Progrès considérables : des coordonnateurs nationaux ont été désignés dans trois des quatre pays bénéficiaires.	***
Recrutement d'un boursier	Un boursier est recruté pour appuyer la mise en œuvre du projet.	Progrès considérables : la procédure de sélection d'un boursier est en cours.	***
Études de cas sur la collaboration en matière d'innovation	Une étude de cas par pays bénéficiaire est réalisée sur la collaboration en matière d'innovation.	Pas encore commencé	AP
Recueil de dispositions des politiques institutionnelles de propriété intellectuelle relatives à la collaboration en matière d'innovation	Dix dispositions de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle relatives à la collaboration en matière d'innovation sont publiées dans la Base de données des politiques de propriété intellectuelle des universités et des établissements de recherche.	Pas encore commencé	AP
Guides pour les institutions sur la gestion de la collaboration en matière d'innovation	Sept guides sur la collaboration en matière d'innovation sont établis.	Pas encore commencé	AP

Supports de formation sur la gestion de la collaboration en matière d'innovation	Sept exposés sur la collaboration en matière d'innovation sont préparés.	Pas encore commencé	AP
Séminaires de formation sur la gestion de la collaboration en matière d'innovation	1. Un séminaire de formation sur la collaboration en matière d'innovation est donné dans chaque pays bénéficiaire.	Pas encore commencé	AP
Guides et supports de formation améliorés sur la gestion de la collaboration en matière d'innovation	2. Sept guides sur la collaboration en matière d'innovation sont établis, comprenant des révisions fondées sur le retour d'information du séminaire de formation. 3. Soixante-dix pour cent des participants au séminaire de formation se déclarent satisfaits des guides et des supports de formation en ce qui concerne la pertinence et la clarté.	Pas encore commencé	AP

[L'annexe VIII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet	DA_4_10_16_25_27_01
Intitulé	*Exploration de textes et de données à l'appui de la recherche et de l'innovation dans les universités et autres établissements axés sur la recherche en Afrique*
Recommandations du Plan d'action pour le développement	Recommandations n°s 4, 10, 16, 25 et 27.
Budget du projet	Budget total du projet : 523 800 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
Date de début du projet	Les activités préalables à la mise en œuvre du projet ont débuté en janvier 2024.
Durée du projet	36 mois
Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés	Secteur participant à la mise en œuvre du projet : Secteur du droit d'auteur et des industries de la création. Autres secteurs concernés : Secteur du développement régional et national; Secteur de l'infrastructure et des plateformes; Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.
Brève description du projet	L'exploration de textes et de données désigne le fait d'appliquer des processus informatiques à de la documentation pour extraire des données et des textes à partir ou à propos de documents, de documents de recherche et de divers ouvrages. Les chercheurs en exploration de textes et de données travaillent avec de grandes quantités de documents numérisés. L'exploration de textes et de données constitue une étape de l'entraînement des ordinateurs à l'apprentissage automatique et à l'IA. Dans le cadre de ce projet, l'exploration de textes et de données est envisagée sous l'angle des universités et autres établissements axés sur la recherche en Afrique. Les universités et les établissements axés sur la recherche ont un rôle clé à jouer en tant que parties prenantes de l'exploitation de textes et de données. Il est nécessaire de cartographier de façon détaillée la mise en œuvre des traités sur le droit d'auteur, le cadre juridique du droit d'auteur, y compris les dispositions traitant expressément de la recherche, ainsi que les accords et pratiques en matière de concession de licences, pour que les universités et autres établissements africains axés sur la recherche puissent accéder efficacement et utilement à l'exploration de textes et de données. Le projet pilote proposé vise à faire mieux connaître l'utilisation de l'exploration de textes et de données par les universités et autres établissements axés sur la recherche en Afrique et à renforcer leurs capacités en la matière; il contribuera ainsi à faciliter l'utilisation des outils d'IA, à créer et à diffuser des connaissances sur l'exploration de textes et de données en documentant les pratiques

	recommandées des universités ou des établissements de recherche de la région, et à renforcer les capacités du personnel des universités et des établissements de recherche en Afrique.
Chef de projet	Mme Geidy Lung, conseillère principale de la Division du droit d'auteur, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création.
Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025	2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.
Progrès dans la mise en œuvre du projet	Les activités préalables à la mise en œuvre du projet qui ont été menées au cours de la période considérée conformément à la stratégie d'exécution figurant dans le descriptif de projet (CDIP/30/9 Rev.) sont exposées ci-dessous : • sélection des pays bénéficiaires (Côte d'Ivoire, Égypte et Ghana); • sélection des établissements universitaires ou de recherche dans les pays bénéficiaires; • discussions avec les coordonnateurs correspondants, au sein de ces établissements, sur les missions et les attentes liées au projet; et • établissement d'un questionnaire sur les informations et outils disponibles en Afrique quant à l'utilisation de l'exploration de textes et de données à des fins de recherche.
Premiers résultats observés	Prématuré à ce stade
Expérience acquise et enseignements tirés	Prématuré à ce stade
Risques et mesures d'atténuation	Risque n° 1 : capacité insuffisante du personnel des universités s'agissant d'utiliser efficacement les informations contenues dans les supports de formation. Mesure d'atténuation n° 1 : les études de cas et les supports de formation seront adaptés aux capacités évaluées du personnel des universités pilotes sélectionnées. Leurs observations et leurs données d'expérience seront prises en considération dans le processus d'examen par les pairs qui aura lieu dans le cadre de la mise au point définitive des supports de formation.

	Risque n° 2 : universités et autres établissements axés sur la recherche présentant un niveau de maturité insuffisant pour mettre en place et assurer des services liés à l'utilisation de projets d'exploration de textes et de données. Mesure d'atténuation n° 2 : durant la procédure de sélection les concernant, les établissements feront l'objet d'analyses minutieuses visant à faire en sorte que les établissements retenus pour le projet pilote présentent un niveau de maturité suffisant. Risque n° 3 : incapacité d'organiser les séminaires de formation en présentiel du fait de restrictions appliquées dans les pays bénéficiaires. Mesure d'atténuation n° 3 : les séminaires de formation pourraient être organisés sous forme virtuelle. Les dépenses prévues pour le déplacement de fonctionnaires et de tiers (personnes ne faisant pas partie du personnel) pourraient être réaffectées en conséquence.
Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats	Néant
Étapes suivantes	Il est prévu d'achever la cartographie avant la fin de septembre 2024, et de lancer les études de cas sur le cadre régissant l'utilisation de l'exploration de textes et de données auprès de trois universités ou établissements de recherche africains au dernier trimestre de 2024, conformément au calendrier de mise en œuvre du projet.
Calendrier de mise en œuvre	La mise en œuvre du projet a avancé conformément au calendrier.
Taux d'exécution du projet	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2024, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 0%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe XIII du présent document.
Rapports précédents	Ceci est le premier rapport présenté au CDIP.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Recrutement d'un boursier et constitution d'une équipe chargée du projet	Un boursier est recruté pour appuyer la mise en œuvre du projet. L'équipe chargée du projet est constituée.	Quelques progrès : les pays bénéficiaires (Côte d'Ivoire, Égypte et Ghana) et les coordonnateurs ont été sélectionnés.	**
Cartographie de l'utilisation de l'exploration de textes et de données à des fins de recherche dans le contexte africain : mise en œuvre actuelle des traités aux niveaux national et régional, cadre juridique et systèmes de concession de licences applicables à l'exploration de textes et de données dans chaque pays africain	1. Un document contenant la cartographie des informations disponibles sur l'utilisation de l'exploration de textes et de données à des fins de recherche en Afrique, ainsi qu'une enquête sur la mise en œuvre des traités aux niveaux national et régional, les cadres juridiques, et les systèmes de concession de licences et les pratiques en matière de concession de licences applicables à l'exploration de textes et de données, est établi et publié conformément au calendrier. 2. Au moins 50 téléchargements de la cartographie sont enregistrés dans les trois premiers mois suivant sa publication.	Pas encore commencé	AP
Réalisation d'études de cas sur le cadre régissant l'utilisation de	1. Trois universités africaines sont	Quelques progrès : trois universités africaines ont été	**

l'exploration de textes et de données auprès de trois universités africaines souhaitant participer au projet à titre expérimental pour approfondir leur connaissance de l'utilisation de l'exploration de textes et de données et renforcer leurs capacités en la matière	sélectionnées pour participer au projet pilote sur les capacités en matière d'exploration de textes et de données. 2. Trois ateliers (un dans chaque université retenue) sont organisés auprès de représentants de la recherche universitaire et d'autres parties prenantes, et des projets pilotes adaptés à la situation de chaque université sont mis au point. 3. Trois projets pilotes sont mis en œuvre dans les universités sélectionnées. 4. Des études de cas sur le cadre régissant l'utilisation de l'exploration de textes et de données sont réalisées auprès de trois universités africaines et publiées conformément au calendrier.	retenues; il s'agit de l'Université Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, de l'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah (KNUST) au Ghana, et de l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie (ASRT) en Égypte.	
Élaboration de supports de formation apportant aux apprenants les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre des décisions systématiques sur les projets d'exploration de textes et de données, y compris pour évaluer la situation sur le plan du droit et de la concession de licences, en ce qui concerne le contenu à intégrer dans les projets d'exploration de textes et de données nouveaux ou en cours	1. Des supports de formation sont mis au point conformément au calendrier. 2. Deux séminaires régionaux de formation et de travail en réseau sont dévolus conformément au calendrier du projet.	Pas encore commencé	AP
Création d'une	Une page Web consacrée	Pas encore commencé	AP

page Web consacrée au projet pilote permettant d'accéder aisément à toutes les réalisations y afférentes	au projet pilote permettant d'accéder aisément à toutes les réalisations y afférentes est établie et mise en ligne avant la fin de la mise en œuvre du projet.		

[L'annexe IX suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet	DA_1_3_10_19_30_01
Intitulé	*Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d'innover pour un avenir meilleur*
Recommandations du Plan d'action pour le développement	Recommandations n°s 1, 3, 10, 19 et 30.
Budget du projet	Budget total du projet : 574 300 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
Date de début du projet	Les activités préalables à la mise en œuvre du projet ont débuté en janvier 2024. La mise en œuvre effective du projet a commencé en juillet 2024.
Durée du projet	36 mois
Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés	Secteur participant à la mise en œuvre du projet : Secteur du développement régional et national.
Brève description du projet	Le projet pilote proposé vise à donner aux élèves (de la maternelle à la terminale ou aux 5-18 ans) des pays participants les moyens de bénéficier davantage d'un enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et de participer à des activités innovantes, en leur faisant mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle, afin de permettre à la prochaine génération d'innovateurs de s'attaquer à des enjeux et défis locaux ou mondiaux auxquels il est urgent de faire face. L'une des difficultés rencontrées dans de nombreux pays pour ce qui est d'assurer la participation des jeunes à des activités innovantes tient au fait que les enfants ne sont pas suffisamment en contact avec l'innovation, et qu'ils bénéficient d'un nombre insuffisant d'initiatives et de programmes complets axés sur l'enseignement des STIM et la promotion de l'innovation et de la créativité dans les écoles et en dehors des établissements scolaires. Une autre difficulté réside dans le manque de programmes destinés aux enseignants, qui les prépareraient et les aideraient à promouvoir la créativité et l'innovation chez les élèves. Aux fins de la réalisation de cet objectif, les activités suivantes sont proposées dans le cadre du projet pilote : 1) sensibiliser les principales parties prenantes des pays bénéficiaires à la situation de l'enseignement des STIM et des activités innovantes dans les écoles publiques de leurs pays respectifs; 2) chercher des solutions pour faciliter la mise en place d'activités innovantes et créatives et promouvoir celles-ci dans les écoles, et favoriser l'esprit inventif chez les élèves; et 3) donner aux enseignants les moyens d'encourager la créativité et l'innovation chez les jeunes.
Chef de projet	Mme Altayework Tedla Desta, cheffe de la section de l'apprentissage en ligne en matière de propriété intellectuelle, Académie de l'OMPI, Secteur du développement régional et

	national.
Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025	1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.
Progrès dans la mise en œuvre du projet	Après la période préalable à sa mise en œuvre, le projet a été véritablement lancé lorsque le boursier chargé d'appuyer cette mise en œuvre a pris ses fonctions, en juillet 2024. Les activités menées au cours de la période considérée conformément à la stratégie d'exécution figurant dans le descriptif de projet (CDIP/30/15 Rev.) sont exposées ci-dessous. • Quatre pays bénéficiaires ont été sélectionnés (Chili, Jordanie, Malaisie et Ouganda) et des coordonnateurs nationaux ont été désignés dans chacun d'entre eux. • Des réunions de démarrage ont été tenues dans les quatre pays bénéficiaires entre mars et mai 2024. • La présence de coordonnateurs nationaux qui s'étaient rendus à Genève pour assister à l'Assemblée générale de l'OMPI en juillet 2024 a été mise à profit pour l'organisation de réunions de travail en présentiel avec les coordonnateurs de l'Ouganda et de la Malaisie, l'objectif étant d'approfondir leur compréhension des rôles et responsabilités inhérents au projet et de réfléchir à la suite des opérations dans leurs pays respectifs. En outre, des réunions de travail consacrées à des aspects précis du projet ont été tenues en ligne avec les quatre pays sélectionnés. • Les quatre coordonnateurs nationaux ont suivi le cours spécialisé DL-620 de l'Académie de l'OMPI relatif à l'élaboration de projets fructueux dans le cadre du Plan d'action pour le développement. • L'équipe chargée du projet a assuré une liaison étroite avec les coordonnateurs nationaux des pays bénéficiaires pour mettre au point des plans de mise en œuvre au niveau national qui soient adaptés à chaque pays. Parmi ces plans, trois ont été approuvés par les coordonnateurs nationaux correspondants, tandis que le quatrième est actuellement à l'examen auprès du coordonnateur national concerné. • En Ouganda et au Chili, des consultants nationaux ont été engagés et ont commencé leur étude cartographique en août 2024, tandis qu'en Malaisie et en Jordanie, les consultants nationaux devraient entreprendre le travail de cartographie en septembre 2024.

	La situation se présentant dans chacun des pays bénéficiaires est exposée ci-dessous. <u>Chili :</u> • Huit réunions de travail en ligne ont été organisées en étroite collaboration avec le coordonnateur national du Chili; elles ont porté sur la participation du consultant, les produits livrables, le plan de mise en œuvre au niveau national, et l'approbation de la trame du rapport consacré à la cartographie. • Plan de mise en œuvre du projet au niveau national : approuvé en juillet 2024. • Évaluation/étude documentaire de la situation concernant l'enseignement des STIM et les activités d'innovation chez les jeunes dans les écoles publiques : une première ébauche, présentée par le consultant national en août 2024, a été examinée et approuvée. • Recensement des bonnes pratiques ainsi que des modèles et exemples de programmes, d'outils, d'activités et d'initiatives visant à aider les jeunes innovateurs et les enseignants/parents : la méthode de travail (collecte et analyse de données), présentée par le consultant national en août 2024, a été examinée et approuvée. • Recueil de témoignages de jeunes innovateurs de pays en développement ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations : la méthode de travail (collecte et analyse de données), présentée par le consultant national à la fin d'août 2024, est actuellement à l'examen auprès du coordonnateur national et de l'équipe chargée du projet. <u>Jordanie :</u> • Sept réunions de travail en ligne ont été organisées en étroite collaboration avec le coordonnateur national de la Jordanie; elles ont porté sur la participation du consultant, les produits livrables et le plan de mise en œuvre au niveau national. • Plan de mise en œuvre du projet au niveau national : approuvé en août 2024. • Le consultant national commencera le travail de cartographie vers le milieu du mois de septembre 2024. Il sera alors possible de s'atteler à la rédaction des trois rapports au titre de la réalisation n° 1, ainsi qu'il est prévu dans le descriptif de projet (CDIP/30/15 Rev.). <u>Malaisie :</u> • Deux réunions de travail en ligne et une réunion en présentiel ont été organisées en collaboration avec le coordonnateur national de la Malaisie; elles ont porté

	sur la participation du consultant, les produits livrables et la rédaction du plan de mise en œuvre au niveau national. • Plan de mise en œuvre du projet au niveau national : à l'étude. • Le consultant national commencera le travail de cartographie vers le milieu du mois de septembre 2024. Il sera alors possible de s'atteler à la rédaction des trois rapports au titre de la réalisation n° 1, ainsi qu'il est prévu dans le descriptif de projet (CDIP/30/15 Rev.). Ouganda : • Cinq réunions de travail en ligne et une réunion en présentiel ont été organisées en étroite collaboration avec le coordonnateur national de l'Ouganda; elles ont porté sur la participation du consultant, les produits livrables, le plan de mise en œuvre au niveau national et l'approbation de la trame du rapport. • Plan de mise en œuvre du projet au niveau national : approuvé en juillet 2024. • Évaluation/étude documentaire de la situation concernant l'enseignement des STIM et les activités d'innovation chez les jeunes dans les écoles publiques : une première ébauche, présentée par le consultant national en août 2024, a été examinée et approuvée. • Recensement des bonnes pratiques ainsi que des modèles et exemples de programmes, d'outils, d'activités et d'initiatives visant à aider les jeunes innovateurs et les enseignants/parents : une première ébauche, présentée par le consultant national en août 2024, a été approuvée. • Recueil de témoignages de jeunes innovateurs de pays en développement ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations : une première ébauche, présentée par le consultant national en août 2024, a été examinée et approuvée.
Premiers résultats observés	Il est trop tôt, au regard de la mise en œuvre du projet, pour observer ou déceler une quelconque évolution positive ou négative. On peut toutefois constater que les parties prenantes extérieures au domaine de la propriété intellectuelle manifestent un intérêt croissant pour l'acquisition de connaissances en la matière. Les pays ont cherché à comprendre le lien entre propriété intellectuelle, créativité et innovation, et à mettre en commun les pratiques recommandées.
Expérience acquise et enseignements tirés	L'expérience acquise et les enseignements tirés à ce jour sont exposés ci-dessous. • Certains pays qui en ont éprouvé le besoin ont demandé que le projet commence par une réunion de coordination en présentiel visant à assurer une meilleure compréhension du projet au niveau de l'équipe nationale. • La contribution active des coordonnateurs nationaux est jugée

	essentielle à la réussite du projet. La pleine participation des coordonnateurs nationaux permet de progresser plus efficacement dans la réalisation du projet. À l'inverse, s'ils ne prennent pas une part active au projet, des retards peuvent affecter la mise en œuvre. • Après que les coordonnateurs nationaux ont suivi le cours DL-620 relatif à l'élaboration de projets fructueux dans le cadre du Plan d'action pour le développement, une nette différence a été constatée quant à l'élaboration de plans de mise en œuvre adaptés aux pays bénéficiaires. Cela a fait ressortir l'importance qu'il y avait à former les équipes nationales des pays bénéficiaires.
Risques et mesures d'atténuation	Risque n° 1 : possible récurrence de crises sanitaires, y compris de pandémies telles que la variole du singe, et imposition en conséquence de confinements et d'autres mesures restrictives susceptibles d'entraver la mise en œuvre du projet. Mesure d'atténuation n° 1 : suivi attentif de la situation sanitaire dans chaque pays bénéficiaire en concertation avec les coordonnateurs nationaux; adaptation des modalités de mise en œuvre des activités (par exemple, réunions virtuelles en priorité, minimum de déplacements), dans la mesure du possible. Risque n° 2 : participation insuffisante des parties prenantes concernées, en particulier des administrations nationales chargées des questions relatives à l'enseignement et aux enseignants. Mesure d'atténuation n° 2 : établir les modalités d'une communication régulière avec les parties prenantes, comme l'organisation de réunions périodiques et la communication de renseignements actualisés sur l'état d'avancement du projet, pour tisser des liens forts et faire en sorte, dès le départ, que les parties prenantes restent informées et mobilisées à l'égard du projet. Si ce risque se concrétise à un stade ultérieur de la mise en œuvre du projet, certains de ses produits livrables seront réévalués au besoin par l'équipe chargée du projet. Risque n° 3 : instabilité politique, restructuration des institutions nationales ou modification des programmes scolaires au fil du temps, et évolution des priorités locales. Mesure d'atténuation n° 3 : l'équipe chargée du projet établira un calendrier révisé et réévaluera, aux côtés du pays bénéficiaire, les priorités et la stratégie de mise en œuvre du projet. L'équipe concernée définira d'autres dates et méthodes pour les principales activités, par exemple la mise en place d'un programme virtuel, pour faire en sorte que le projet continue d'avancer et que les parties prenantes restent mobilisées.
Questions nécessitant un appui ou une attention	Néant

immédiats	
Étapes suivantes	Les réunions de travail avec les coordonnateurs nationaux ont permis de constater qu'il était nécessaire de sensibiliser les équipes nationales au lien primordial qui unit la formation en matière de propriété intellectuelle, la créativité, l'innovation et les STIM. Face à ce constat, il est prévu d'organiser avant la fin de 2024 un tour de table virtuel à l'intention des quatre pays pilotes pour leur permettre de mieux comprendre la façon dont ces éléments s'articulent, et pour faire connaître aux équipes nationales les pratiques d'enseignement recommandées en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de créativité. Les étapes suivantes de la mise en œuvre prévues dans chacun des pays bénéficiaires sont exposées ci-dessous. Chili : 1. Achever l'évaluation/l'étude documentaire de la situation concernant l'enseignement des STIM et les activités d'innovation chez les jeunes dans les écoles publiques du Chili. 2. Achever le rapport relatif aux bonnes pratiques ainsi qu'aux modèles et exemples de programmes, d'outils, d'activités et d'initiatives visant à aider les jeunes innovateurs et les enseignants/parents. 3. Achever le rapport contenant les témoignages de jeunes innovateurs de pays en développement ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations. Jordanie : 1. Faire débuter le contrat du consultant national. 2. Se faire présenter la trame des rapports par le consultant national pour examen et approbation. 3. Achever l'évaluation/l'étude documentaire de la situation concernant l'enseignement des STIM et les activités d'innovation chez les jeunes dans les écoles publiques de la Jordanie. 4. Achever le rapport relatif aux bonnes pratiques ainsi qu'aux modèles et exemples de programmes, d'outils, d'activités et d'initiatives visant à aider les jeunes innovateurs et les enseignants/parents. 5. Achever le rapport contenant les témoignages de jeunes innovateurs de pays en développement ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations. Malaisie : 1. Faire débuter le contrat du consultant national. 2. Se faire présenter la trame des rapports par le consultant national pour examen et approbation. 3. Achever la première mouture de l'évaluation/l'étude documentaire de la situation concernant l'enseignement

	des STIM et les activités d'innovation chez les jeunes dans les écoles publiques de la Malaisie. 4. Achever le rapport relatif aux bonnes pratiques ainsi qu'aux modèles et exemples de programmes, d'outils, d'activités et d'initiatives visant à aider les jeunes innovateurs et les enseignants/parents. 5. Achever le rapport contenant les témoignages de jeunes innovateurs de pays en développement ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations. Ouganda : 1. Achever l'évaluation/l'étude documentaire de la situation concernant l'enseignement des STIM et les activités d'innovation chez les jeunes dans les écoles publiques de l'Ouganda. 2. Achever le rapport relatif aux bonnes pratiques ainsi qu'aux modèles et exemples de programmes, d'outils, d'activités et d'initiatives visant à aider les jeunes innovateurs et les enseignants/parents. 3. Achever le rapport contenant les témoignages de jeunes innovateurs de pays en développement ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations. 4. Achever le rapport relatif à la cartographie des parties prenantes.
Calendrier de mise en œuvre	La mise en œuvre du projet a avancé conformément au calendrier.
Taux d'exécution du projet	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2024, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 2%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe XIII du présent document.
Rapports précédents	Ceci est le premier rapport présenté au CDIP.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NA
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Sélection de quatre pays bénéficiaires	1. Quatre pays sont sélectionnés (à l'aune des critères de sélection convenus).	Pleinement atteint : les pays sélectionnés sont le Chili, la Jordanie, la Malaisie et l'Ouganda.	****
	2. Des coordonnateurs sont désignés aux fins de la mise en œuvre du projet au niveau national.	Pleinement atteint : des coordonnateurs locaux ont été désignés dans l'ensemble des pays.	****
Recrutement d'un boursier chargé du projet	Un boursier chargé du projet est recruté.	Pleinement atteint : la personne sélectionnée à titre de boursier a pris ses fonctions en juillet 2024.	****
Désignation d'un consultant national dans chaque pays bénéficiaire	Des consultants nationaux sont désignés en vue de la phase de cartographie.	Pleinement atteint : des coordonnateurs nationaux ont été désignés dans les quatre pays bénéficiaires.	****
Cartographie/évaluation de l'enseignement des STIM et de l'innovation chez les élèves des pays participants, et actions/solutions à mettre en œuvre pour favoriser, promouvoir et faire progresser l'enseignement des STIM et les activités innovantes connexes chez les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées	1. Une évaluation/étude documentaire de la situation concernant l'enseignement des STIM et les activités d'innovation chez les jeunes dans les écoles publiques des pays participants est réalisée et publiée selon le calendrier convenu.	Quelques progrès : les trames des rapports, présentées par les consultants nationaux en Ouganda et au Chili en août 2024, ont été approuvées.	**
	2. Des témoignages de jeunes innovateurs de pays en développement ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations sont recueillis selon le calendrier convenu.	Quelques progrès : les trames des rapports, présentées par les consultants nationaux en Ouganda et au Chili en août 2024, ont été approuvées.	**

	3. Les bonnes pratiques, ainsi que les modèles et exemples de programmes, d'outils, d'activités et d'initiatives visant à aider les jeunes innovateurs et les enseignants/parents, sont recensés selon le calendrier convenu.	Quelques progrès : les trames des rapports, présentées par les consultants nationaux en Ouganda et au Chili en août 2024, ont été approuvées.	**
Définition des niveaux de référence nationaux dans les quatre pays participants, assortie du recensement des partenaires et appuis locaux ou régionaux, aux fins de la promotion de l'enseignement des STIM et des activités qui favorisent l'innovation et la créativité dans les écoles	1. Une évaluation visant à recenser les difficultés rencontrées par les jeunes innovateurs et les enseignants, ainsi que les mesures pouvant permettre de leur ménager des conditions propices, est réalisée pour chaque pays participant selon le calendrier convenu.	Pas encore commencé	AP
	2. Les coordonnateurs nationaux, les établissements d'enseignement ou de recherche concernés, les associations, les organisations et les personnes œuvrant dans le domaine de l'enseignement des STIM et de l'innovation, ainsi que les mentors potentiels, les enseignants et innovateurs jouant un rôle de premier plan et les réseaux d'enseignement des STIM, sont recensés selon le calendrier convenu.	Pas encore commencé	
	3. La conclusion, avec un établissement d'enseignement ou de recherche local ou régional, d'au moins un accord/arrangement de partenariat visant à appuyer de façon continue l'enseignement des STIM et les activités d'innovation dans les écoles, est favorisée dans chaque pays bénéficiaire avant la	Pas encore commencé	

	fin du projet.		
	4. Des inventeurs locaux ou régionaux connus sont sélectionnés et donnent des exposés dans des écoles locales.	Pas encore commencé	
	5. Les offices locaux/régionaux de propriété intellectuelle susceptibles d'appuyer l'organisation d'activités de sensibilisation, de manifestations et d'autres activités à l'intention des élèves et des enseignants sont recensés dans chaque pays participant.	Pas encore commencé	
Mise en place/développement d'un réseau de personnes enseignant les STIM dans les écoles, destiné à appuyer de façon continue l'enseignement des STIM et les activités d'innovation dans les écoles	1. Des manifestations locales ou régionales de mise en réseau, axées sur les pratiques et outils recommandés pour l'enseignement des STIM et la réalisation d'activités d'innovation connexes dans les écoles, sont organisées à l'intention des enseignants.	Pas encore commencé	AP
	2. Un atelier ou une conférence internationale sur les activités d'appui à l'innovation chez les jeunes est organisé à l'intention des enseignants.		
Mise au point d'un ensemble de supports pédagogiques et de manuels (y compris un recueil d'études de cas ou de pratiques recommandées) à l'intention des enfants et des enseignants/parents	Des supports pédagogiques et des manuels facilement accessibles sont mis au point à l'intention des enfants, des enseignants et des parents compte tenu de l'âge, du niveau scolaire et des particularités culturelles. Ces éléments pourraient aussi comprendre un recueil d'études de cas ou de	Pas encore commencé	AP

	pratiques recommandées qui permettrait d'aider d'autres pays à mettre sur pied ou à étoffer des programmes d'appui à l'innovation chez les jeunes.		
Mise en place/élargissement de programmes de concours locaux ou régionaux, de défis et d'autres activités à l'intention des jeunes innovateurs	1. L'éventuelle existence, dans les pays participants, de programmes de concours ou de défis pour les jeunes innovateurs est établie.	Pas encore commencé	AP
	2. Si cela est réalisable dans la pratique, en coopération avec les partenaires locaux et régionaux ou d'autres organisations internationales, des programmes de concours sont créés, ou améliorés lorsqu'il en existe déjà, et assortis de prix destinés à attirer des participants. Ces programmes devraient, si possible, être centrés sur la recherche de solutions face aux questions qui se font jour au niveau local (le recyclage ou le surcyclage des matériaux, la qualité de l'eau et de l'air, la santé, les technologies vertes, l'agriculture durable, les TIC, les technologies axées sur les besoins locaux, etc.).		
	3. La promotion des programmes de concours/défis existants ou nouveaux est assurée et les jeunes de la région sont encouragés à y participer.		
	4. Des clubs, des camps et d'autres activités parascolaires consacrés à l'innovation sont mis en		

	place ou développés dans les écoles.		
Mise en place/développement de “centres de ressources pour l’enseignement et la propriété intellectuelle” en ligne à l’intention des enseignants, des parents et des élèves, hébergés par les offices locaux/régionaux de propriété intellectuelle ou les centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI)	1. Un appui à la création de centres de ressources en ligne pour les élèves et les enseignants est apporté aux offices de propriété intellectuelle locaux ou régionaux, ou aux CATI.	Pas encore commencé	AP
	2. Des activités sont menées en vue de faire connaître ces centres de ressources aux élèves et aux enseignants.		
	3. Un plan ou une stratégie de communication visant à promouvoir ces centres de ressources auprès des élèves et des enseignants est établi.		

[L’annexe X suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet	DA_4_10_11_45_01
Intitulé	*Élaboration de stratégies et d'outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d'auteur sur le marché numérique africain*
Recommandations du Plan d'action pour le développement	Recommandations n°s 4, 10, 11 et 45.
Budget du projet	Budget total du projet : 501 200 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
Date de début du projet	Les activités préalables à la mise en œuvre du projet ont débuté en janvier 2024. La mise en œuvre effective du projet a commencé en mai 2024.
Durée du projet	36 mois
Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés	Secteurs participant à la mise en œuvre du projet : Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux; Secteur du droit d'auteur et des industries de la création. Autres secteurs concernés : Secteur du développement régional et national.
Brève description du projet	Les possibilités qu'offrent les marchés numériques se sont rapidement multipliées dans l'économie des pays africains et ont ouvert de nouvelles perspectives de croissance au commerce régional et national, ainsi qu'aux industries de la création et au secteur manufacturier. Selon la Commission du commerce international des États-Unis d'Amérique, "l'Afrique devrait dépasser le demi-milliard d'utilisateurs du commerce électronique d'ici à 2025, ce qui se traduira par un taux de croissance annuel composé (CAGR) constant de 17% des consommateurs en ligne pour le marché". L'écosystème numérique suscite une adaptation des nouveaux modèles commerciaux et du comportement des consommateurs, ce qui a une incidence sur diverses parties prenantes, dont les titulaires de droits de propriété intellectuelle et les opérateurs de télécommunications. Les industries de la création qui prospèrent sur le continent, notamment celles de la musique, du cinéma et de la télévision, se heurtent cependant à l'ampleur des atteintes au droit d'auteur, qui les empêchent de tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'économie numérique. Dans une situation économique aussi dynamique, la protection des droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique constitue un objectif important de l'action des pouvoirs publics et un enjeu réel. Reconnaissant l'importance de l'économie numérique, l'Union africaine a adopté en 2020 une "Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030)", dont l'un des objectifs consiste à renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle. Le projet vise à aider les pays bénéficiaires à lutter efficacement contre les atteintes en ligne au droit d'auteur, grâce à l'examen

	d'améliorations potentielles du cadre réglementaire, à l'échange de bonnes pratiques, à l'adoption d'outils techniques rentables, à la mise en place d'activités de renforcement des capacités et à la fourniture d'une assistance technique sur mesure.
Chef de projet	M. Todd Reves, directeur de la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux; M. Tobias Bednarz, conseiller juridique, Division du droit d'auteur, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création.
Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025	2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle. 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.
Progrès dans la mise en œuvre du projet	Après la période préalable à sa mise en œuvre, le projet a été véritablement lancé lorsque le boursier chargé d'appuyer cette mise en œuvre a pris ses fonctions, en mai 2024. Les activités menées au cours de la période considérée conformément à la stratégie d'exécution figurant dans le descriptif de projet (CDIP/30/4 Rev.) sont exposées ci-dessous. • Quatre pays bénéficiaires ont été sélectionnés (Kenya, Nigéria, Ghana et Afrique du Sud), et des coordonnateurs nationaux ont été désignés dans chacun d'entre eux. • Des réunions de démarrage ont été tenues dans les quatre pays bénéficiaires avec leurs bureaux du droit d'auteur respectifs entre juin et juillet 2024. L'équipe chargée du projet a assisté physiquement à la réunion organisée avec le Kenya, et a participé aux autres réunions à distance. Les participants à ces réunions se sont vus exposer le projet ainsi que les réalisations, les résultats et la stratégie de mise en œuvre s'y rapportant. Qui plus est, les réunions ont permis de préparer l'engagement d'un dialogue permanent entre toutes les parties concernées sur l'ensemble des aspects du projet. Les participants à la réunion tenue avec le Kenya comprenaient déjà des parties prenantes issues d'autres entités publiques, ainsi que du secteur privé. Dans le cas de l'Afrique du Sud, la première réunion de démarrage en téléconférence a été suivie d'une présentation du projet aux parties prenantes concernées, donnée en août 2024. • L'équipe chargée du projet a évalué la situation qui se présentait dans chaque pays bénéficiaire. Ces évaluations ont consisté à étudier le paysage national de la propriété intellectuelle et des télécommunications (en examinant les cadres juridique et réglementaire, les services et l'infrastructure) et à recenser les domaines prioritaires pour la

	mise en œuvre du projet dans chaque pays bénéficiaire. Ces évaluations constitueront un point de départ pour la réalisation d'une étude spécialisée sur la situation en matière d'application des droits de propriété intellectuelle et sur les répercussions des atteintes en ligne à la propriété intellectuelle dans l'économie numérique nationale des pays participants. • Une première mouture des plans de mise en œuvre du projet au niveau national a été remise en août 2024 pour faire l'objet de contributions et d'une adaptation à chaque pays bénéficiaire. • À la fin du mois d'août 2024, l'équipe chargée du projet travaillait sur le cahier des charges concernant la réalisation, par un ou plusieurs consultants, de l'étude sur la situation en matière d'application des droits de propriété intellectuelle et sur les répercussions des atteintes en ligne à la propriété intellectuelle dans l'économie numérique nationale des pays participants.
Premiers résultats observés	L'équipe chargée du projet a constaté que les coordonnateurs nationaux manifestaient de l'enthousiasme à l'égard de ce dernier et une volonté de s'investir dans la mise en œuvre au niveau national. La collaboration et le dialogue avec les coordonnateurs nationaux ont permis à l'équipe chargée du projet de mener à bien l'évaluation susmentionnée.
Expérience acquise et enseignements tirés	D'après l'expérience acquise et les enseignements tirés à ce jour, il est nécessaire de maintenir des contacts réguliers entre l'équipe chargée du projet et les coordonnateurs nationaux pour assurer une coordination et une liaison satisfaisantes. À cette fin, des réunions virtuelles seront organisées régulièrement.
Risques et mesures d'atténuation	Risque n° 1 : le succès du projet repose sur une coopération efficace entre les parties prenantes qui peuvent avoir des points de vue et des positions potentiellement divergents en ce qui concerne l'objet du projet. Mesure d'atténuation n° 1 : entreprendre des consultations approfondies avec toutes les parties prenantes concernées, dès le début de la mise en œuvre du projet. Organiser des séances de partage et s'assurer que les positions de chacun sont prises en considération dans le processus de mise en œuvre du projet. Risque n° 2 : la conjoncture dans laquelle se trouve un pays sélectionné peut entraver la mise en œuvre du projet en raison du manque de données sur la situation en matière d'application des droits de propriété intellectuelle et sur les répercussions des atteintes en ligne à la propriété intellectuelle dans l'économie numérique nationale des pays participants. Mesure d'atténuation n° 2 : faire appel à la collaboration des administrations locales et des principales parties prenantes et les associer davantage pour recueillir les informations pertinentes.

	Risque n° 3 : parties prenantes présentant différents niveaux de connaissance technique quant à la propriété intellectuelle liée à l'écosystème numérique et à l'importance de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique. Mesure d'atténuation n° 3 : évaluer le niveau de compréhension et les besoins de toutes les parties prenantes, et adapter en conséquence les supports et les contenus des formations.
Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats	Néant
Étapes suivantes	Les étapes suivantes consistent entre autres choses à approuver les plans de mise en œuvre du projet au niveau national, à rédiger le cahier des charges concernant l'étude spécialisée, ainsi qu'à sélectionner un ou plusieurs consultants spécialisés.
Calendrier de mise en œuvre	La mise en œuvre du projet a avancé conformément au calendrier.
Taux d'exécution du projet	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2024, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 5%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe XIII du présent document.
Rapports précédents	Ceci est le premier rapport présenté au CDIP.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NA
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Sélection des pays bénéficiaires	Quatre pays sont sélectionnés (à l'aune des critères de sélection convenus).	Pleinement atteint : les pays sélectionnés sont le Kenya, le Nigéria, le Ghana et l'Afrique du Sud.	****
Désignation de coordonnateurs nationaux	Des coordonnateurs sont désignés aux fins de la mise en œuvre du projet au niveau national.	Pleinement atteint : des coordonnateurs locaux ont été désignés dans l'ensemble des pays bénéficiaires.	****
Recrutement d'un boursier chargé du projet	Un boursier chargé du projet est recruté.	Pleinement atteint : la personne sélectionnée à titre de boursier a pris ses fonctions en mai 2024.	****
Étude sur la situation en matière d'application des droits de propriété intellectuelle et sur les répercussions des atteintes en ligne à la propriété intellectuelle dans l'économie numérique nationale des pays participants	L'étude est livrée dans les délais convenus.	Pas encore commencé	AP
Récapitulatif des améliorations pouvant être apportées aux cadres juridiques et réglementaires de chacun des pays bénéficiaires, y compris le système des noms de domaine (DNS) national, et des accords volontaires que les pouvoirs publics et les	Quatre récapitulatifs (un par pays bénéficiaire) des améliorations pouvant être apportées aux cadres juridiques et des accords volontaires que les pouvoirs publics et les parties prenantes des pays bénéficiaires pourraient conclure pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d'auteur sont remis	Pas encore commencé	AP

parties prenantes des pays bénéficiaires pourraient conclure pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d'auteur	dans les délais convenus.		
Directives techniques visant à permettre aux responsables de la réglementation afférente au secteur des télécommunications de mieux prendre en considération les questions de droit d'auteur, notamment la possibilité de bloquer des sites et de prendre d'autres mesures techniques pour empêcher les atteintes en ligne au droit d'auteur	Un manuel fournissant des directives techniques aux responsables de la réglementation en matière de télécommunications est mis au point et publié dans les délais convenus.	Pas encore commencé	AP
Support de formation et renforcement des capacités des responsables des télécommunications et des fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle, des industries de la création et des professionnels du droit, aux fins de la lutte contre les atteintes en ligne au droit d'auteur, d'une meilleure compréhension et connaissance de l'écosystème numérique, et d'une sensibilisation à l'importance de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique	Un support de formation est mis au point à l'intention des parties prenantes visées et des formations leur sont dispensées dans chacun des pays bénéficiaires selon le calendrier convenu.	Pas encore commencé	AP

[L'annexe XI suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet	DA_1_3_4_10_11_16_25_35_02
Intitulé	*Phase II du projet relatif au droit d'auteur et à la distribution de contenu dans l'environnement numérique*
Recommandations du Plan d'action pour le développement	Recommandations n°s 1, 3, 4, 10, 11, 16, 25 et 35.
Budget du projet	Budget total alloué au projet : 556 200 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
Date de début du projet	Les activités préalables à la mise en œuvre du projet ont débuté en janvier 2024. La mise en œuvre effective du projet a commencé en avril 2024.
Durée du projet	36 mois
Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés	Secteur participant à la mise en œuvre du projet : Secteur du droit d'auteur et des industries de la création. Autres secteurs concernés : Secteur du développement régional et national; Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.
Brève description du projet	Cette proposition de projet constitue le prolongement du projet relevant du Plan d'action pour le développement relatif au droit d'auteur et à la distribution de contenu dans l'environnement numérique (ci-après dénommé le "projet initial"). **Contexte** Le projet initial, proposé par le Brésil en 2018, était consacré à la diffusion en continu de contenu audiovisuel en Amérique latine. Il a été mis en œuvre en Argentine, au Brésil, au Costa Rica, en Équateur, au Pérou et en Uruguay et a donné lieu à une analyse approfondie de l'évolution du marché latino-américain de la diffusion en continu, qui a notamment porté sur les indicateurs du marché, le cadre juridique applicable à la commercialisation de contenu audiovisuel, l'exploitation des droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la production audiovisuelle, et les difficultés rencontrées par les producteurs latino-américains face à des aspects juridiques et financiers complexes. Des exemples concrets ont été présentés dans 12 études de cas et des discussions approfondies ont eu lieu avec les parties prenantes et les représentants gouvernementaux. **Mesures proposées par les pays participants à l'issue du projet initial** La proposition de poursuite du projet a été formulée à partir des connaissances que les résultats du projet initial ont permis d'acquérir, et en considération des évolutions récemment intervenues sur le marché de l'audiovisuel. Plus précisément, elle traite d'un certain nombre de mesures concrètes que les gouvernements des pays participants et les parties prenantes ont proposées, examinées et retenues afin de pérenniser les premiers résultats du projet après la pandémie de COVID-19, consistant entre autres à : - promouvoir la coopération sous-régionale ou régionale par des

	pratiques recommandées en matière d'identification, de normalisation et de métadonnées des contenus audiovisuels; - favoriser la formation et une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle dans le secteur audiovisuel à l'ère de la diffusion en continu; - mieux comprendre la portée des technologies de pointe dans le secteur audiovisuel; - renforcer la coopération en vue de l'intégration de la question de l'égalité entre les sexes dans l'industrie audiovisuelle; et - élaborer des documents de référence sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle à l'intention des parties prenantes et des créateurs du secteur audiovisuel de micro, petite et moyenne dimension.
Chef de projet	M. Rafael Ferraz Vazquez, juriste, Division du droit d'auteur, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création.
Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025	1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout. 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité. 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.
Progrès dans la mise en œuvre du projet	En août 2024, la progression du projet se traduit par la mise en œuvre des éléments suivants : • chaque pays bénéficiaire a désigné un coordonnateur national qui travaillera en étroite collaboration avec le chef de projet tout au long de la phase de mise en œuvre du projet; • une stratégie de mise en œuvre adaptée à chaque pays bénéficiaire a été élaborée; • des processus de consultation ont été engagés avec les pays bénéficiaires participants et les parties prenantes, en vue de discuter de la voie à suivre et de commencer les préparatifs des activités suivantes, comme indiqué dans la proposition de projet;

	• la première version d'un guide de référence (activité 4.1 exposée dans le descriptif de projet) a été établie et fait actuellement l'objet d'un examen; • des discussions ont été engagées avec les pays bénéficiaires en vue de définir les dates et lieux des ateliers de formation pratique, dans le cadre d'un partenariat avec des manifestations audiovisuelles existantes.
Premiers résultats observés	L'équipe chargée du projet a été constituée et le mode de communication et les modalités d'interaction avec les coordonnateurs nationaux ont été définis.
Expérience acquise et enseignements tirés	Les enseignements tirés et les recommandations formulées à l'issue de la phase I offrent un moyen utile de pérenniser les résultats tout au long de la mise en œuvre de la phase II, dans l'intérêt des bénéficiaires.
Risques et mesures d'atténuation	Risque n° 1 : instabilité politique, restructuration des institutions nationales ou évolution des priorités locales. Mesure d'atténuation n° 1 : si un tel risque venait à se concrétiser, l'équipe chargée du projet établirait un calendrier révisé et réévaluerait, aux côtés des pays bénéficiaires, les priorités et la stratégie de mise en œuvre du projet. Risque n° 2 : utilisation insuffisante des réalisations accomplies dans le cadre du projet. Mesure d'atténuation n° 2 : faire mieux connaître les résultats du projet moyennant des rapports, des publications et l'organisation de manifestations par l'OMPI et les pays bénéficiaires.
Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats	Néant
Étapes suivantes	Conformément au calendrier de mise en œuvre du projet, les principales activités à mettre en œuvre sont les suivantes : • recenser et réunir dans un document récapitulatif les pratiques que les administrations chargées de l'audiovisuel suivent au niveau national à l'égard des bases de données et outils disponibles pour la recherche d'informations sur la titularité d'œuvres audiovisuelles et sur la concession de licences y afférentes; • organiser, dans les pays participants, des ateliers de formation pratique à l'intention des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et des créateurs pour répondre à leurs besoins particuliers en matière d'utilisation et d'acquisition de supports afférents à la propriété intellectuelle, et de commercialisation de contenu audiovisuel; • établir, à l'intention des MPME, un guide de référence pour l'utilisation et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle dans le domaine de la production audiovisuelle.

Calendrier de mise en œuvre	La mise en œuvre du projet a avancé conformément au calendrier.
Taux d'exécution du projet	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2024, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 3%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe XIII du présent document.
Rapports précédents	Ceci est le premier rapport présenté au CDIP.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NA
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'éva-luation
Désignation de coordonnateurs nationaux dans chacun des pays bénéficiaires	Des coordonnateurs nationaux sont désignés dans chaque pays bénéficiaire.	Pleinement atteint : des coordonnateurs nationaux ont été désignés dans chaque pays bénéficiaire.	****
Sélection de consultants	Des consultants sont sélectionnés.	Pleinement atteint : des consultants ont été sélectionnés.	****
Établissement et approbation des plans de mise en œuvre du projet au niveau national	Des plans de mise en œuvre du projet au niveau national sont établis et approuvés.	Pleinement atteint : des plans de mise en œuvre du projet au niveau national ont été établis et approuvés pour chaque pays bénéficiaire.	****
Recensement des pratiques suivies et des possibilités et difficultés se présentant au niveau national relativement à la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle sur le marché de l'audiovisuel des pays participants	Un document récapitulant les pratiques suivies et les possibilités et difficultés se présentant au niveau national est validé par les coordonnateurs des pays bénéficiaires et le Secrétariat de l'OMPI.	Quelques progrès : une première recherche documentaire a été entreprise.	**
Formation de spécialistes et de créateurs de l'industrie audiovisuelle à l'enregistrement et à la gestion efficaces des actifs de propriété intellectuelle en vue de leur commercialisation	1. Au moins quatre ateliers de formation pratique sont organisés à l'intention des MPME et des créateurs dans les pays participants.	Quelques progrès : des discussions ont été tenues avec les pays bénéficiaires et les parties prenantes en vue de trouver des lieux envisageables et des possibilités de coopération dans le cadre de manifestations audiovisuelles existantes aux fins de l'organisation conjointe des ateliers.	**

	2. Au moins 60% des participants indiquent que les ateliers leur ont permis d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences.	Pas encore commencé	AP
Évaluation des perspectives s'offrant dans l'industrie audiovisuelle aux fins de l'anticipation des évolutions et tendances qui auront une incidence sur le recours à la propriété intellectuelle sur le marché de l'audiovisuel	Un examen des marchés actuels de licences et des structures de gestion des droits liés à l'utilisation d'œuvres audiovisuelles et de systèmes d'IA, y compris la commercialisation d'œuvres audiovisuelles en rapport avec l'IA, et l'accessibilité de ces marchés par les MPME et les créateurs locaux, assorti d'une évaluation préliminaire recensant les questions liées au droit d'auteur qui sont associées à l'utilisation de nouvelles technologies, est réalisé.	Quelques progrès : une recherche documentaire sur les pratiques suivies dans l'industrie audiovisuelle a été entreprise.	**
Mise au point d'outils pour les MPME aux fins de la commercialisation de leurs actifs de propriété intellectuelle sur le marché mondial	1. Un guide de référence pour l'utilisation et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle dans le domaine de la production audiovisuelle est établi à l'intention des MPME, et validé par les coordonnateurs des pays bénéficiaires et le Secrétariat de l'OMPI.	Progrès considérables : les premiers contenus du guide ont été produits pour examen.	***
	2. Au moins deux ateliers nationaux sur la médiation et l'arbitrage dans les industries de la création sont organisés.	Quelques progrès : des discussions ont été tenues avec les pays bénéficiaires et les parties prenantes en vue de définir la date et la forme des ateliers.	**
	3. Au moins 60% des participants jugent utiles les informations fournies dans le cadre des ateliers nationaux.	Pas encore commencé	AP

Mise au point d'une méthode permettant de mesurer la participation des femmes dans le secteur audiovisuel	Une méthode permettant de mesurer la participation des femmes dans le secteur audiovisuel est mise au point, et validée par les coordonnateurs des pays bénéficiaires et le Secrétariat de l'OMPI.	Pas encore commencé	AP
Évaluation des possibilités de circulation des actifs de propriété intellectuelle à l'échelle régionale ou mondiale	1. Un rapport contenant une analyse consacrée à l'incidence des accords internationaux de coproduction existant dans les pays bénéficiaires et à la commercialisation de contenu audiovisuel au moyen de la propriété intellectuelle est établi, et validé par les coordonnateurs des pays bénéficiaires et le Secrétariat de l'OMPI.	Pas encore commencé	AP
	2. Un séminaire spécialement consacré aux possibilités, aux enjeux et aux pratiques recommandées concernant la circulation régionale et mondiale des actifs de propriété intellectuelle est organisé avec succès.		
	3. Au moins 60% des participants estiment que les informations concernant la circulation régionale et mondiale des actifs de propriété intellectuelle fournies lors du séminaire sont utiles et pertinentes vis-à-vis de leurs secteurs respectifs.		

[L'annexe XII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet	DA_01_04_11_34_35_37_1
Intitulé	*Propriété intellectuelle et libération du potentiel des indications géographiques non agricoles pour l'autonomisation des communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux*
Recommandations du Plan d'action pour le développement	Recommandations n°s 1, 4, 11, 34, 35 et 37.
Budget du projet	Budget total alloué au projet : 575 300 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
Date de début du projet	Les activités préalables à la mise en œuvre du projet ont débuté en janvier 2024.
Durée du projet	36 mois
Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés	Secteurs participant à la mise en œuvre du projet : Secteur des marques et des dessins et modèles; Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.
Brève description du projet	Une indication géographique est un signe servant à indiquer qu'un produit a une origine géographique précise et possède des qualités ou une réputation dues à ce lieu d'origine. La protection d'une indication géographique garantit une concurrence loyale pour les producteurs, permet aux consommateurs de disposer d'informations fiables sur le lieu de production ou les caractéristiques spécifiques d'un produit, et contribue à faire venir des touristes dans les régions concernées. La protection qu'offrent les indications géographiques permet de préserver les produits traditionnels de qualité et le savoir-faire, ainsi que les emplois qui y sont associés. La protection des indications géographiques est particulièrement importante pour les producteurs régionaux, et la valeur générée est souvent la principale source de revenus de la population locale. Ce projet a pour objet d'étudier les effets globaux des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales en Inde et dans d'autres pays sélectionnés. Il permettra de combler le manque d'informations auquel sont confrontées les parties prenantes intéressées dans les secteurs public et privé, en recensant les pratiques recommandées et les enseignements tirés en vue de créer et mettre en œuvre un écosystème propice à la protection et à l'utilisation commerciale des indications géographiques non agricoles et les systèmes de qualité connexes. Le projet sera aussi axé sur la préservation et la renaissance des arts et traditions locaux. Des études de cas seront réalisées aux fins de la protection, de la promotion et de la préservation des indications géographiques relatives aux produits non agricoles. Le projet sera mené en collaboration avec les parties prenantes aux niveaux national et local aux fins de la compréhension et de l'exploitation des possibilités offertes par les indications géographiques non agricoles pour ce qui est de promouvoir le développement durable local et d'autonomiser les communautés locales.
Chef de projet	Mme Maryam Zehtabchi, économiste, Section de l'économie de l'innovation, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et

	d'innovation; M. Matteo Gragnani, juriste, Service d'enregistrement de Lisbonne, Secteur des marques et des dessins et modèles.
Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025	4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.
Progrès dans la mise en œuvre du projet	Pendant la période examinée, le projet était dans la phase préalable à sa mise en œuvre. Il a été procédé au recensement et à la présélection de spécialistes internationaux potentiels, et à des entretiens avec ces derniers, pour mettre au point la méthode d'une étude sur l'incidence multifactorielle du recours des communautés locales aux indications géographiques associées à des produits non agricoles, et sur la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux (réalisation n° 1 exposée dans le descriptif de projet CDIP/31/9 Rev.).
Premiers résultats observés	Prématuré à ce stade
Expérience acquise et enseignements tirés	Prématuré à ce stade
Risques et mesures d'atténuation	Risque n° 1 : mobilisation limitée des parties prenantes au cours du projet. Mesure d'atténuation n° 1 : un plan complet de mobilisation des parties prenantes associant communautés locales, monde universitaire, pouvoirs publics et entreprises sera établi. Risque n° 2 : disponibilité et qualité des données insuffisantes. Mesure d'atténuation n° 2 : il sera fait appel à différentes méthodes de recherche pour garantir la collecte de données précises en quantités suffisantes, aux niveaux tant primaire que secondaire. Une coordination et une collaboration avec les spécialistes et les établissements locaux seront mises en place aux fins d'un accès à des informations contextuelles pertinentes et fiables. Risque n° 3 : limitations technologiques potentielles dans certaines régions.

	Mesure d'atténuation n° 3 : compte tenu des différents niveaux d'accessibilité dus à la situation géographique et à la topographie, des technologies de communication et des modalités de réunion appropriées seront adoptées pour permettre une certaine souplesse dans la participation des communautés locales et des parties prenantes.
Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats	Néant
Étapes suivantes	• Achèvement de la procédure de recrutement des spécialistes internationaux qui seront chargés de mettre au point la méthode d'une étude sur l'incidence multifactorielle du recours des communautés locales aux indications géographiques associées à des produits non agricoles, et sur la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux. • Sélection de trois pays au maximum, en plus de l'Inde, à l'aune des critères de sélection énoncés dans le descriptif de projet. • Mise au point de la méthode de l'étude.
Calendrier de mise en œuvre	La procédure de recrutement des spécialistes internationaux a pris plus de temps qu'il n'était prévu au départ.
Taux d'exécution du projet	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2024, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 0%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe XIII du présent document.
Rapports précédents	Ceci est le premier rapport présenté au CDIP.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NA
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'éva-luation
Manifestation d'intérêt des pays	Des manifestations d'intérêt sont émises par des pays conformément aux critères de sélection indiqués dans le descriptif.	Quelques progrès : des manifestations d'intérêt sont en cours d'examen.	**
Recrutement d'un ou plusieurs spécialistes internationaux qui seront chargés de réaliser l'étude mondiale	Un ou plusieurs spécialistes internationaux sont recrutés pour réaliser l'étude mondiale.	Progrès considérables : il a été procédé au recensement et à la présélection de spécialistes internationaux potentiels, et à des entretiens avec ces derniers.	***
Recrutement d'un boursier	Un boursier est recruté pour appuyer la mise en œuvre du projet.	Pas encore commencé	AP
Mise au point de la méthode d'une étude sur l'incidence multifactorielle du recours des communautés locales aux indications géographiques non agricoles, et sur la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux	Un rapport présentant une méthode est validé par l'OMPI et les pairs.	Pas encore commencé	AP
Réalisation d'études de cas sur l'incidence du recours des communautés locales aux indications géographiques non agricoles et sur la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux, selon le	Au maximum 12 études de cas documentant des exemples illustrant comment des initiatives liées à des indications géographiques non agricoles contribuent au développement des communautés locales et à la préservation ou à la	Pas encore commencé	AP

cas, dans les pays sélectionnés	renaissance des arts et traditions locaux sont validées par l'OMPI et les pairs.		
Recensement des pratiques recommandées, des enseignements tirés, et des possibilités et difficultés qui se présentent, aux fins de la création et de la mise en œuvre d'un écosystème propice à la protection et à l'utilisation commerciale des indications géographiques non agricoles et des systèmes de qualité connexes, ainsi qu'aux fins de la valorisation et de la préservation ou de la renaissance des arts et traditions locaux	Une étude mondiale présentant les pratiques recommandées et les enseignements tirés est validée par l'OMPI et les pairs.	Pas encore commencé	AP
Mise au point et diffusion des résultats de l'étude et des pratiques recommandées recensées aux fins de la mise en œuvre efficace des systèmes d'indications géographiques non agricoles	1. Nombre et type de participants aux ateliers, conférences et autres manifestations de diffusion organisés dans le cadre du projet. 2. Nombre de parties prenantes touchées par l'étude et les études de cas.	Pas encore commencé	AP

[L'annexe XIII suit]

UTILISATION DES RESSOURCES À LA FIN D'AOÛT 2024
(en francs suisses)

Intitulé	Catégorie de coûts	Budget du projet	Dépenses	Utilisation du budget
Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans tous les autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine	Dépenses de personnel	114 200	-	0%
	Dépenses autres que les dépenses de personnel	454 000	205 608	36%
	Total	**568 200**	**205 608**	**36%**
Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique	Dépenses de personnel	-	-	-
	Dépenses autres que les dépenses de personnel	795 000	563 719	71%
	Total	**795 000**	**563 719**	**71%**
Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle	Dépenses de personnel	-	-	-
	Dépenses autres que les dépenses de personnel	499 300	254 962	51%
	Total	**499 300**	**254 962**	**51%**
Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement	Dépenses de personnel	-	-	-
	Dépenses autres que les dépenses de personnel	592 300	197 698	33%
	Total	**592 300**	**197 698**	**33%**

Intitulé	Catégorie de coûts	Budget du projet	Dépenses	Utilisation du budget
Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle	Dépenses de personnel	-	-	-
	Dépenses autres que les dépenses de personnel	523 300	43 069	8%
	Total	**523 300**	**43 069**	**8%**
Phase II du projet intitulé "Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle"	Dépenses de personnel	-	-	-
	Dépenses autres que les dépenses de personnel	489 100	3 176	1%
	Total	**489 100**	**3 176**	**1%**
Collaboration en matière de propriété intellectuelle et d'innovation en tant que fondement du transfert de technologie et de la mise sur le marché des résultats de la recherche	Dépenses de personnel	-	-	-
	Dépenses autres que les dépenses de personnel	607 750	-	0%
	Total	**607 750**	-	**0%**
Exploration de textes et de données à l'appui de la recherche et de l'innovation dans les universités et autres établissements axés sur la recherche en Afrique	Dépenses de personnel	-	-	-
	Dépenses autres que les dépenses de personnel	523 800	-	0%
	Total	**523 800**	-	**0%**
	Dépenses de personnel	-	-	-

Intitulé	Catégorie de coûts	Budget du projet	Dépenses	Utilisation du budget
Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d'innover pour un avenir meilleur	Dépenses autres que les dépenses de personnel	574 300	13 761	2%
	Total	**574 300**	**13 761**	**2%**
Élaboration de stratégies et d'outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d'auteur sur le marché numérique africain	Dépenses de personnel	-	-	-
	Dépenses autres que les dépenses de personnel	501 200	23 693	5%
	Total	**501 200**	**23 693**	**5%**
Phase II du projet relatif au droit d'auteur et à la distribution de contenu dans l'environnement numérique	Dépenses de personnel	-	-	-
	Dépenses autres que les dépenses de personnel	556 200	18 526	3%
	Total	**556 200**	**18 526**	**3%**
Propriété intellectuelle et libération du potentiel des indications géographiques non agricoles pour l'autonomisation des communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux	Dépenses de personnel	-	-	-
	Dépenses autres que les dépenses de personnel	575 300	-	0%
	Total	**575 300**	-	**0%**

[Fin de l'annexe XIII et du document]